



**CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.
GENERALE

FCCC/CP/1995/7
24 mai 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES
Première session
Berlin, 28 mars - 7 avril 1995

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION,
TENUE A BERLIN DU 28 MARS AU 7 AVRIL 1995

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : DELIBERATIONS

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA CONFERENCE (points 1, 2 et 3 a) de l'ordre du jour)	1 - 5	6
A. Ouverture de la session	1	6
B. Election du Président	2 - 4	6
C. Déclarations d'ouverture	5	7
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (point 4 de l'ordre du jour)	6 - 37	8
A. Etat de la ratification de la Convention	6 - 8	8
B. Adoption du règlement intérieur	9 - 14	8
C. Adoption de l'ordre du jour	15	9

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
D. Election des autres membres du Bureau	16 - 20	12
E. Participation d'organisations en qualité d'observateurs	21 - 22	13
F. Organisation des travaux	23 - 31	13
G. Participation	32 - 36	15
H. Documentation	37	18
III. DECLARATIONS GENERALES (point 3 b) de l'ordre du jour)	38 - 42	18
IV. RAPPORT DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (point 5 de l'ordre du jour)	43 - 44	19
V. QUESTIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS (point 5 a) de l'ordre du jour)	45 - 75	19
A. Examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention	45 - 47	19
B. Questions méthodologiques	48 - 49	20
C. Examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention afin de déterminer s'ils sont adéquats, propositions de protocole et décisions touchant le suivi .	50 - 61	20
D. Critères d'une application conjointe	62 - 68	22
E. Fonctions, programmes de travail et calendriers de réunions des organes subsidiaires créés par la Convention	69 - 71	23
F. Rapport sur l'application	72 - 73	24
G. Premières communications des Parties qui ne sont pas visées à l'annexe I de la Convention	74 - 75	24

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VI. QUESTIONS RELATIVES AUX ARRANGEMENTS CONCERNANT LE MECANISME FINANCIER : APPLICATION DES PARAGRAPHERS 1 A 4 DE L'ARTICLE 11 DE LA CONVENTION (point 5 b) de l'ordre du jour)	76 - 84	25
A. Examen du maintien des dispositions transitoires prévues au paragraphe 3 de l'article 21 de la Convention	76 - 77	25
B. Modalités des relations fonctionnelles entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier	78 - 81	25
C. Directives concernant les priorités du programme, les critères d'agrément et les politiques, ainsi que la détermination de la "totalité des coûts supplémentaires convenus"	82 - 84	26
VII. ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT QUI SONT PARTIES A LA CONVENTION (point 5 c) de l'ordre du jour)	85 - 88	26
VIII. DESIGNATION D'UN SECRETARIAT PERMANENT ET DISPOSITIONS RELATIVES A SON FONCTIONNEMENT (point 5 d) de l'ordre du jour)	89 - 122	27
A. Liens institutionnels	89 - 93	27
B. Procédures financières	94 - 99	28
C. Emplacement	100 - 113	29
D. Adoption du budget de la Convention pour l'exercice biennal 1996-1997	114 - 118	32
E. Financement extrabudgétaire du secrétariat provisoire en 1995	119 - 122	33
IX. EXAMEN DE LA MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS CONSULTATIF MULTILATERAL POUR LE REGLEMENT DES QUESTIONS CONCERNANT L'APPLICATION DE LA CONVENTION (ARTICLE 13) (point 5 e) de l'ordre du jour)	123 - 124	34
X. EXAMEN DES LISTES DE PAYS FIGURANT DANS LES ANNEXES DE LA CONVENTION (point 5 f) de l'ordre du jour)	125	34

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XI. DEBAT AU NIVEAU MINISTERIEL (point 6 de l'ordre du jour)	126 - 132	34
A. Allocution du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne	126	34
B. Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties	127	34
C. Règlement des questions en suspens et adoption de décisions	128 - 132	35
XII. CONCLUSION DE LA SESSION (point 7 de l'ordre du jour)	133 - 139	37
A. Adoption du rapport sur les pouvoirs	133	37
B. Date et lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties	134 - 135	37
C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session	136	37
D. Clôture de la session	137 - 139	37

Annexes

Annexe I	Résumés des allocutions d'ouverture (point 3 a) de l'ordre du jour)	39
Annexe II	Allocution du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne (point 6 a) de l'ordre du jour)	45
Annexe III	Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties faites au cours du débat ministériel de la première session de la Conférence des Parties : liste des orateurs	49
Annexe IV	Organisations admises à participer à la Conférence des Parties en qualité d'observateurs	57
Annexe V	Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa première session	67

SECONDE PARTIE : DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
A SA PREMIERE SESSION */

- I. DECISIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
- II. RESOLUTION ADOPTEE PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
- III. AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

*/ La seconde partie du présent rapport figure dans le document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

I. OUVERTURE DE LA CONFERENCE

(Points 1, 2 et 3 a) de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

1. La première session de la Conférence des Parties, convoquée en application de l'article 7.4 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a été ouverte le 28 mars 1995, au Centre international des Congrès de Berlin, par M. Michael Zammit Cutajar, Secrétaire exécutif, en sa qualité de chef du secrétariat provisoire. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants à la Conférence, celui-ci a remercié le Gouvernement et le peuple allemands, ainsi que les autorités et les citoyens de Berlin, d'avoir si généreusement accueilli la Conférence et a rendu hommage aux deux présidents du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, M. Jean Ripert (France) et M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), dont l'autorité avait joué un rôle déterminant dans le processus de négociation. Ce processus se trouvait à présent dans une phase de transition : la Convention devait dorénavant se suffire à elle-même et les Parties, assumer leurs responsabilités et prendre les décisions nécessaires pour en assurer une application effective.

B. Election du Président

2. Le Secrétaire exécutif a informé la Conférence que le Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques avait reçu des candidatures à 11 postes au Bureau de la Conférence, dont celle du chef de la délégation allemande à la présidence. Cette dernière correspondait à la pratique en usage dans le cadre des Nations Unies, où le gouvernement qui accueillait une conférence en assurait la présidence, et devait aussi être envisagée dans la perspective de la rotation de la présidence entre les cinq groupes régionaux. Dans ces conditions et faute d'accord sur le règlement intérieur, le Comité avait décidé de recommander à la Conférence des Parties d'élire le chef de la délégation du pays hôte à la présidence de la Conférence dès le début de la première session. Suivant cette recommandation, la Conférence a élu par acclamation Mme Angela Merkel, Ministre fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire, Présidente de la Conférence des Parties.

3. En prenant ses fonctions, la Présidente de la Conférence a souhaité la bienvenue, à Berlin, aux participants en soulignant que la première session de la Conférence des Parties était d'une importance majeure dans le processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro. Des progrès considérables avaient déjà été accomplis : la Convention avait été ratifiée par 126 pays et la Communauté européenne, une vingtaine de pays industrialisés avaient déjà présenté leurs communications nationales, et le Comité intergouvernemental de négociation était parvenu à un accord sur plusieurs points importants. Néanmoins, un certain nombre de questions cruciales n'avaient pas encore été résolues - notamment celle de savoir si les engagements pris par les pays

industrialisés au titre de la Convention étaient adéquats et celle de la notion d'application conjointe -, et il était capital que des solutions soient trouvées à la première session de la Conférence des Parties, à Berlin.

4. La protection du climat était l'un des enjeux les plus importants des politiques actuelles de l'environnement et le resterait dans l'avenir. Les modes de comportement, les modèles de consommation et de production et les styles de vie exigeaient des modifications radicales qui avaient tout autant leur place dans la recherche d'un développement durable que l'innovation ou le développement technologique. Il y avait certes des divergences d'opinions entre les Parties, mais il leur fallait parvenir à une plate-forme commune afin de réaliser des progrès réels et soutenus en tenant compte de leur responsabilités communes mais différenciées. Il était donc essentiel, dans l'intérêt des générations futures, que les nations oeuvrent ensemble, dans un esprit de coopération internationale et de partenariat mondial, pour progresser réellement, et durablement, vers les objectifs de la Convention. Il fallait laisser de côté les intérêts individuels et affronter ensemble les défis afin d'être en mesure d'engager la deuxième étape pour la période au-delà de l'an 2000, ce qui pourrait en particulier comprendre des négociations sur un protocole de réduction des émissions, et de dégager un message positif de la Conférence de Berlin.

C. Déclarations d'ouverture

5. A la première séance plénière (d'ouverture), le 28 mars, il a été donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des déclarations liminaires ont été faites par Mme Lilia R. Bautista (Philippines), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), président du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, par M. G.O.P. Obasi, secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, par Mme Elizabeth Dowdeswell, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, par M. Nitin Desai, secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable, par M. Bert Bolin, président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et par M. Michael Zammit Cutajar, secrétaire exécutif du secrétariat provisoire. A la deuxième séance plénière, le 30 mars, une déclaration liminaire a été faite par M. James Gustave Speth, administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement. A la troisième séance plénière, le 3 avril, des déclarations liminaires ont été faites par M. Klaus Töpfer, président de la Commission des Nations Unies pour le développement durable, et par M. Mohamed El-Ashry, directeur général et président du Fonds pour l'environnement mondial. On trouvera plus loin à l'annexe I un résumé de ces déclarations.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Etat de la ratification de la Convention

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

6. Pour l'examen de cette question à sa première séance plénière, tenue le 28 mars, la Conférence était saisie d'un document d'information sur l'état de la ratification de la Convention (FCCC/1995/Inf.2). En présentant ce document, la Présidente s'est déclarée convaincue que le processus de ratification de la Convention se poursuivrait et s'est félicitée de l'évolution de cet instrument vers l'universalité.

7. A l'invitation de la Présidente, la Conférence a noté avec satisfaction que 115 Etats et une organisation d'intégration économique régionale étaient Parties à la Convention à la date d'ouverture de la session et que deux Etats de plus, à savoir la République démocratique populaire lao et la Jamaïque, y deviendraient Parties les 4 et 6 avril, respectivement, de sorte que le nombre total des Parties atteindrait 118 avant la clôture de la session. Elle a en outre noté que neuf autres Etats (Colombie, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Oman, République centrafricaine, Togo et Zaïre) avaient ratifié la Convention mais n'y deviendraient pas Parties avant la clôture de la session.

8. A la 4ème séance plénière, le 4 avril, la Présidente a indiqué à la Conférence que le Cap-Vert avait déposé son instrument de ratification le 29 mars 1995. Le nombre total des Etats et organisations d'intégration économique régionale qui avaient déposé leur instrument final était donc de 128.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

9. A la première séance plénière, le 28 mars, la Présidente a informé la Conférence que plusieurs consultations informelles sur le projet de règlement intérieur s'étaient tenues entre la onzième session du Comité intergouvernemental de négociation et l'ouverture de la première session de la Conférence. On n'avait malheureusement pas encore pu parvenir à un accord à ce sujet. En tant que Présidente de la Conférence, elle s'attacherait cependant à poursuivre les consultations sur le projet d'article 42 concernant la prise de décisions et sur les autres questions en suspens, afin que le règlement intérieur de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires puisse être adopté par consensus à la première session.

10. A la même séance, sur la proposition de la Présidente, la Conférence a décidé d'appliquer le projet de règlement intérieur diffusé sous la cote A/AC.237/L.22/Rev.2, tel qu'il avait été modifié par le document FCCC/CP/1995/2, à l'exception du projet d'article 42. Un représentant a déclaré que l'application du projet de règlement ne devait pas être interprétée comme préjugant la proposition de sa délégation sur le projet d'article 22. Un autre représentant a demandé que l'on limite dans le temps

les consultations informelles, et il a été convenu que la Présidente rendrait compte à la Conférence de l'issue desdites consultations au début de la deuxième semaine de la session.

11. A la 3ème séance plénière, le 3 avril, la Présidente a informé la Conférence qu'elle poursuivait ses consultations sur le règlement intérieur et a proposé que cette question soit examinée, de même que le point relatif à l'élection des membres des bureaux des organes subsidiaires autres que les présidents, dès qu'elle les aurait achevées.

12. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, sur la proposition de la Présidente, la Conférence a décidé de renvoyer le projet de règlement intérieur contenu dans le document A/AC.237/L.22/Rev.2 sous couvert du document FCCC/CP/1995/2 à sa deuxième session pour plus ample examen.

13. Le représentant de l'Arabie saoudite a indiqué que puisque le projet de règlement intérieur n'avait pas encore été adopté et qu'il était appliqué à titre provisoire, les membres élus en application du projet d'article 22 ne devaient pas, à son sens, être considérés comme constituant le Bureau de la Conférence.

14. La Présidente a dit que comme le projet de règlement intérieur, à l'exception du projet d'article 42, était appliqué, le Bureau devait être considéré comme constitué et continuerait à exercer ses fonctions conformément à l'article 22, paragraphes 1 et 2, sans préjudice des préoccupations d'un certain nombre de délégations quant à cet article. Elle a donné l'assurance que le règlement intérieur ferait l'objet d'intenses consultations, menées sous sa direction, en vue de progresser vers un consensus avant la deuxième session de la Conférence des Parties.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

15. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président
3. Déclarations :
 - a) Déclarations d'ouverture;
 - b) Autres déclarations.
4. Questions d'organisation :
 - a) Etat de la ratification de la Convention;
 - b) Adoption du règlement intérieur;

- c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Election des autres membres du Bureau;
 - e) Participation d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris création d'un comité plénier.
5. Rapport du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques : recommandations à la Conférence des Parties et autres décisions et conclusions appelant l'adoption de mesures par la Conférence des Parties :
- a) Questions relatives aux engagements :
 - i) Examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - ii) Questions méthodologiques;
 - iii) Examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention afin de déterminer s'ils sont adéquats, propositions de protocole et décisions touchant le suivi;
 - iv) Critères d'une application conjointe;
 - v) Fonctions, programmes de travail et calendriers des réunions des organes subsidiaires créés par la Convention;
 - vi) Rapport sur l'application;
 - vii) Premières communications des Parties qui ne sont pas visées à l'annexe I de la Convention.
 - b) Questions relatives aux arrangements concernant le mécanisme financier : application des paragraphes 1 à 4 de l'article 11 de la Convention, y compris :
 - i) Examen du maintien des dispositions transitoires prévues au paragraphe 3 de l'article 21 de la Convention;
 - ii) Modalités des relations fonctionnelles entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier;
 - iii) Directives concernant les priorités du programme, les critères d'agrément et les politiques, ainsi que la détermination de la "totalité des coûts supplémentaires convenus";

- c) Assistance technique et financière aux pays en développement qui sont Parties à la Convention;
 - d) Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement :
 - i) Liens institutionnels;
 - ii) Procédures financières;
 - iii) Emplacement;
 - iv) Adoption du budget pour l'exercice biennal 1996-1997;
 - v) Financement extrabudgétaire du secrétariat provisoire en 1995;
 - e) Examen de la mise en place d'un processus consultatif multilatéral pour le règlement des questions concernant l'application (art. 13);
 - f) Examen des listes de pays figurant dans les annexes de la Convention.
6. Débat au niveau ministériel :
- a) Allocution du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne;
 - b) Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties;
 - c) Règlement des questions en suspens et adoption de décisions.
7. Conclusion de la session :
- a) Adoption du rapport sur les pouvoirs;
 - b) Date et lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties;
 - c) Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session et clôture de la session.

D. Election des autres membres du Bureau

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

16. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Vice-présidents

- M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda)
- M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine)
- Mme Penelope Wensley (Australie)
- M. T.P. Sreenivasan (Inde)
- M. Takao Shibata (Japon)
- M. A.L. Bedritsky (Fédération de Russie)
- M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

- M. Mohamed M. Ould El Ghaouth (Mauritanie)

Président de l'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique

- M. Tibor Faragó (Hongrie)

Rapporteur

- Mme Rungano Karimanzira (Zimbabwe)

17. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence a élu les membres des organes subsidiaires, à savoir :

Organe subsidiaire de mise en oeuvre

- Vice-Président : M. Bert Metz (Pays-Bas)
- Rapporteur : M. Jorge Benavides de la Sotta (Pérou)

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- Vice-Président : M. Soobaraj Nayroo Sok Appadu (Maurice)
- Rapporteur : M. Victor E. Chub (Ouzbékistan)

18. A la même séance, la Conférence a désigné M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), vice-président de la Conférence, comme Président du groupe spécial des parties à composition non limitée établi par le paragraphe 6 de la décision 1/CP.1, en l'autorisant à engager des consultations avec les groupes régionaux pour les candidatures au Bureau du groupe spécial.

19. Le porte-parole du groupe africain, en indiquant que celui-ci présenterait une candidature, a proposé que le Président de l'organe subsidiaire de mise en oeuvre siège ès qualités au Bureau du groupe spécial.

20. La Présidente, rappelant le paragraphe 1 de la décision 20/CP.1 portant création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée, constitué d'experts techniques et juridiques, pour étudier les questions visées à l'article 13 de la Convention, a indiqué qu'elle engagerait des consultations sur la désignation du Président de ce groupe spécial.

E. Participation d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 4 e) de l'ordre du jour)

21. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a, conformément à l'alinéa c) de la recommandation 2 du Comité intergouvernemental de négociation, admis comme observateurs les organisations intergouvernementales et non gouvernementales énumérées dans les annexes I et II du document FCCC/CP/1995/3 (voir l'annexe IV).

22. A sa 3ème séance plénière, le 3 avril, la Conférence a décidé, sur la proposition de la Présidente, que le secrétariat inviterait aux futures sessions de la Conférence et de ses organes subsidiaires toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales admises à la session en cours et aux sessions ultérieures, à moins qu'une objection concernant telle ou telle organisation ne soit formulée conformément à la Convention et au règlement intérieur. Par conséquent, toutes les organisations admises à la première session seraient invitées à la deuxième session ainsi qu'aux suivantes, et la procédure d'admission à la deuxième session ne s'appliquerait qu'aux organisations qui n'avaient pas déjà demandé leur admission à la première.

F. Organisation des travaux

(Point 4 f) de l'ordre du jour)

23. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a décidé suivant la recommandation formulée par le Comité intergouvernemental de négociation à sa dixième session, de scinder les travaux de la session en deux phases : au cours d'une première phase qui réunirait de hautes personnalités et se déroulerait du 28 mars au 4 avril 1995, les Parties pourraient faire progresser les négociations sur toutes les questions qui n'auraient pas été résolues à la onzième session du Comité et élaborer des projets de décisions sur ces questions, puis, au cours d'une seconde phase qui se tiendrait au niveau ministériel, du 5 au 7 avril 1995, la Conférence des Parties mènerait les délibérations à leur terme et adopterait des décisions. Sur la proposition de la Présidente, la Conférence a décidé que la durée de chaque intervention au cours du débat ministériel serait limitée à cinq minutes.

24. Conformément à l'alinéa a) de la recommandation 2 du Comité intergouvernemental de négociation, la Conférence a créé un comité plénier de session ouvert à toutes les délégations qui, sous la présidence de M. Raúl Estrada-Oyuela, Vice-Président de la Conférence, serait chargé de recommander à la Conférence pour adoption des décisions sur les questions en suspens et dont le Président serait habilité à déléguer des tâches, selon que de besoin, à des groupes de rédaction. A ce propos, la Conférence a adopté la recommandation du Comité de ne pas tenir plus de deux séances en même temps.

25. Sur la proposition de la Présidente, la Conférence a renvoyé au Comité plénier les points 5 a) iii), a) iv), a) v), b) iii) et d) de l'ordre du jour, sur lesquels il n'y avait pas eu de consensus ou qui nécessitaient encore un certain travail, en lui demandant d'achever les travaux engagés par le Comité intergouvernemental de négociation sur ces sujets. La Conférence a en outre décidé de se prononcer directement dans le cadre du débat ministériel (point 6 c) de l'ordre du jour) sur les projets de décisions présentés par le Comité intergouvernemental de négociation dans ses recommandations 1, 3, 4, 5, 7, 9, 10 et 11. Le Président du Comité plénier a été prié de présenter, après consultations éventuelles avec les présidents des organes subsidiaires, les modifications qui se révéleraient nécessaires pour assurer la cohérence avec d'autres décisions prises par la Conférence.

26. La Présidente a fait observer que des réserves avaient été formulées quant à l'adoption, par le Comité intergouvernemental de négociation, de la recommandation 3, relative aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I. Elle a exprimé l'espoir que les Parties à économie en transition qui avaient émis de telles réserves seraient en mesure d'accepter une formule en vertu de laquelle on tiendrait compte de leur situation particulière dans le futur processus de communications.

27. La Conférence a approuvé le calendrier provisoire des séances plénières présenté dans l'annexe II du document FCCC/CP/1995/1, tel qu'il avait été modifié oralement par le Secrétaire exécutif, et a décidé que le Comité plénier arrêterait lui-même le calendrier de ses propres réunions.

28. A la 3ème séance plénière, le 3 avril, le Président du Comité plénier a présenté à la Conférence un rapport intérimaire sur les travaux relatifs aux points examinés par ledit Comité.

29. A la même séance, sur la proposition de la Présidente, la Conférence a décidé qu'elle se prononcerait au titre du point 6 c) de l'ordre du jour non seulement sur les recommandations du Comité intergouvernemental de négociation mentionnées au paragraphe 25 ci-dessus, mais encore sur les conclusions adoptées par le Comité à ses dixième et onzième sessions qui concernaient :

a) les modalités des relations fonctionnelles entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier (point 5 b) ii));

b) l'assistance technique et financière aux pays en développement Parties à la Convention (point 5 c) de l'ordre du jour);

c) la mise en place d'un processus consultatif multilatéral pour le règlement des questions concernant l'application (point 5 e) de l'ordre du jour).

30. A la 4ème séance plénière, le 4 avril, le Président du Comité plénier a fait à nouveau rapport sur l'avancement des travaux de cet organe. Il a informé la Conférence que le Comité était parvenu à un accord sur deux projets de décisions concernant le point 5 d) iv) (adoption du budget pour l'exercice biennal 1996-1997) et sur un projet de décision concernant le point 5 d) v) (financement extrabudgétaire du secrétariat provisoire en 1995) en vue de leur

adoption au titre du point 6 c) de l'ordre du jour. Il a aussi informé la Conférence que, après discussion dans le cadre du Comité plénier sur un projet de décision relatif au transfert de technologie qui avait été soumis par le Groupe des 77 et la Chine, il avait été convenu de recommander ce projet, tel qu'il avait été modifié, pour adoption par la Conférence au titre du point 6 c). A ce propos, deux délégations lui avaient demandé d'indiquer à la Conférence qu'on ne leur avait pas donné la possibilité d'exprimer leurs préoccupations concernant l'approbation dudit projet.

31. A la 10ème séance plénière, le 7 avril, le Président du Comité plénier a fait rapport à la Conférence sur les résultats des travaux du Comité et présenté un certain nombre de projets de décisions que celui-ci recommandait à la Conférence des parties pour adoption au titre du point 6 c) de l'ordre du jour. La Présidente a adressé ses remerciements au Comité plénier pour le travail qu'il avait accompli et aux Présidents du Comité plénier et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, ainsi qu'à M. Bo Kjellén (Suède), pour leur importante contribution aux négociations.

G. Participation

32. La première session de la Conférence des parties a réuni les représentants des 116 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent :

Albanie	Dominique
Algérie	Egypte
Allemagne	Equateur
Antigua-et-Barbuda	Espagne
Arabie saoudite	Estonie
Argentine	Etats-Unis d'Amérique
Arménie	Ethiopie
Australie	Fédération de Russie
Autriche	Fidji
Bahamas	Finlande
Bahreïn	France
Bangladesh	Gambie
Barbade	Géorgie
Belize	Grèce
Bénin	Grenade
Bolivie	Guinée
Botswana	Guyana
Brésil	Hongrie
Burkina Faso	Iles Cook
Cameroun	Iles Marshall
Canada	Iles Salomon
Chili	Inde
Chine	Indonésie
Communauté européenne	Irlande
Comores	Islande
Costa Rica	Italie
Côte d'Ivoire	Jamaïque
Cuba	Japon
Danemark	Jordanie

Kenya	Pologne
Koweït	Portugal
Liban	République de Corée
Liechtenstein	République dém. pop. lao
Luxembourg	République populaire démocratique de Corée
Malaisie	République tchèque
Malawi	Roumanie
Maldives	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Mali	Saint-Kitts-et-Nevis
Malte	Sainte Lucie
Maurice	Samoa
Mauritanie	Sénégal
Mexique	Seychelles
Micronésie (Etats fédérés de)	Slovaquie
Monaco	Sri Lanka
Mongolie	Suède
Myanmar	Suisse
Nauru	Tchad
Népal	Thaïlande
Nigéria	Trinité-et-Tobago
Norvège	Tunisie
Nouvelle-Zélande	Tuvalu
Ouganda	Uruguay
Ouzbékistan	Vanuatu
Pakistan	Venezuela
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Viet Nam
Paraguay	Zambie
Pays-Bas	Zimbabwe
Pérou	
Philippines	

33. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants des Etats non Parties à la Convention dont les noms suivent :

Afrique du Sud	Guinée équatoriale
Angola	Haïti
Belgique	Honduras
Bosnie-Herzégovine	Iran (République islamique d')
Bouthan	Israël
Bulgarie	Jamahiriya arabe libyenne
Burundi	Kiribati
Cambodge	Lesotho
Cap-Vert	Lettonie
Chypre	L'ex-République yougoslave de Macédoine
Colombie	
Croatie	Libéria
Djibouti	Lituanie
El Salvador	Maroc
Emirats arabes unis	Mozambique
Ghana	Namibie
Guinée-Bissau	

Nicaragua	Saint-Siège
Niger	Sao Tomé-et-Principe
Oman	Sierra Leone
Qatar	Slovénie
République arabe syrienne	Swaziland
République centrafricaine	Togo
République de Moldova	Turquie
République dominicaine	Ukraine
République-Unie de Tanzanie	Yémen
Rwanda	Zaïre

34. Etaient représentés les bureaux de l'ONU et programmes des Nations Unies ci-après :

Département de la coordination des politiques et du développement durable (DPCSD) (Secrétariat de l'ONU)

Secrétariat provisoire du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification (DPCSD/CIND)

Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (Secrétariat de l'ONU)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (PNUE)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

Commission économique pour l'Europe (CEE).

35. Etaient représentées les institutions spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies ci-après :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO/COI)

Banque mondiale

Fonds pour l'environnement mondial Banque mondiale/PNUD/PNUE (FEM)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat OMM/PNUÉ (GIEC)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

36. Pour la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont pris part à la Conférence, voir l'annexe IV.

H. Documentation

37. On trouvera à l'annexe V la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa première session.

III. DECLARATIONS GENERALES

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

38. A la 3ème séance plénière, le 3 avril, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration sur les communications nationales.

39. Aux 2ème et 3ème séances plénières, les 30 mars et 3 avril, les représentants des Etats observateurs ci-après ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Israël et Ukraine, ce dernier Etat étant représenté par le Ministre de la protection de l'environnement et de la sûreté nucléaire. A la 8ème séance plénière, le 6 avril, l'observateur de la Colombie a fait une déclaration. A la 9ème séance plénière, le 7 avril, l'observateur de la Turquie a fait une déclaration pour présenter la position de son pays, exposée en détail dans le document FCCC/CP/1995/Misc.5.

40. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, le Secrétaire exécutif du secrétariat provisoire de la Convention sur la lutte contre la désertification et le représentant de la Commission économique pour l'Europe.

41. Des déclarations ont été faites par les représentants des organisations intergouvernementales ci-après : Agence internationale de l'énergie et Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud.

42. Des déclarations ont aussi été faites par le maire de Kampala (Ouganda) (au nom des participants au Second Municipal Leaders' Summit on Climate Change, parrainé par l'International Council for Local Environmental Initiatives, organisation non gouvernementale); par un membre de la délégation philippine (au nom de l'East Asia and Pacific Parliamentarians Conference on Environment and Development, organisation non gouvernementale); et par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Climate Action

Network Pacific (au nom des organisations non gouvernementales de défense de l'environnement participant à la Conférence); Climate Network Europe (au nom des participants à la campagne internationale de la jeunesse intitulée "Climate is Ripe for a Change"); Global Legislators Organisation for a Balanced Environment; la Chambre de commerce internationale (au nom des organisations non gouvernementales à vocation commerciale participant à la Conférence).

IV. RAPPORT DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

(Point 5 de l'ordre du jour)

43. A la 1ère séance plénière, le 28 mars, le Président du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa onzième session (A/AC/237/91 et Add.1), tenue à New York du 6 au 17 février 1995.

44. A la 10ème séance plénière, le 7 avril, la Présidente a rendu hommage au Comité intergouvernemental de négociation qui, en accomplissant un travail important sur les questions de fond, avait déblayé le terrain pour les importantes négociations politiques de la Conférence des Parties à sa première session. Sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note, en marquant sa satisfaction, du rapport susmentionné du Comité intergouvernemental de négociation.

V. QUESTIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

A. Examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 5 a) i) de l'ordre du jour)

45. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence est convenue de se prononcer au titre du point 6 c) de l'ordre du jour sur le projet de décision concernant l'établissement et la présentation de communications nationales par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, présenté par le Comité intergouvernemental de négociation dans sa recommandation 3, ainsi que sur le projet de décision concernant l'examen des communications initiales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, présenté par le Comité dans sa recommandation 4.

46. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 2/CP.1, relative à l'examen des communications initiales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, et la décision 3/CP.1, relative à l'établissement et la présentation des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, dont les textes figurent à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

47. Au moment de l'adoption de la décision 3/CP.1, le représentant de la Pologne (parlant aussi au nom de l'Estonie et de la Hongrie) a dit qu'en l'état actuel, les directives concernant les communications nationales risquaient de poser des problèmes aux Parties visées à l'annexe I qui étaient engagées dans le processus de transition vers une économie de marché, du fait qu'elles disposaient de très peu de ressources et de données adéquates. Il faudrait peut-être en conséquence leur accorder une certaine souplesse dans l'application des dispositions du paragraphe 2 de la décision. C'était pour cette raison que la Pologne et deux autres pays Parties à économie en transition avaient formulé des réserves sur la recommandation 3 du Comité intergouvernemental de négociation. Au cours des débats sur l'organisation des travaux de la Conférence, la Présidente avait exprimé l'espoir que les pays qui avaient émis des réserves seraient en mesure d'accepter une formule en vertu de laquelle on tiendrait compte de leur situation particulière dans le futur processus de communication (voir plus haut le paragraphe 26). Le représentant de la Pologne tenait à confirmer que les pays en question acceptaient cette proposition, étant entendu que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique envisagerait des ajustements appropriés aux directives et procédures applicables aux communications nationales.

B. Questions méthodologiques

(Point 5 a) ii) de l'ordre du jour)

48. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence est convenue de se prononcer au titre du point 6 c) de l'ordre du jour sur le projet de décision concernant les questions méthodologiques, présenté par le Comité intergouvernemental de négociation dans sa recommandation 7.

49. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 4/CP.1, relative aux questions méthodologiques, dont le texte figure à section I de la deuxième partie du présent rapport.

C. Examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention afin de déterminer s'ils sont adéquats, propositions de protocole et décisions touchant le suivi

(Point 5 a) iii) de l'ordre du jour)

50. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a décidé de renvoyer la question au Comité plénier. Ce dernier l'a examinée à ses 2ème, 3ème et 4ème séances, les 29 et 30 mars. En sus des renseignements communiqués par le GIEC à ce sujet, il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques sur les travaux de sa onzième session, tenue à New York du 6 au 17 février 1995 (A/AC.237/91 et Add.1);

b) Conclusions sur la question formulées par le Comité intergouvernemental de négociation à ses neuvième et dixième sessions (voir FCCC/CP/1995/Misc.1, part II).

c) Projet de protocole à la Convention, relatif à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, présenté par la Trinité-et-Tobago au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (A/AC.237/L.23);

d) Propositions concernant d'autres éléments d'un protocole à la Convention, présentées par l'Allemagne (A/AC.237/L.23/Add.1);

e) Observations formulées par les Parties et d'autres Etats membres à la onzième session du Comité intergouvernemental de négociation (FCCC/CP/1995/Misc.1, part I, et Misc.1/Add.1);

f) Review of the adequacy of commitments in Article 4, paragraph 2(a) and (b): annotated compilation (A/AC.237/83);

g) Compilation et synthèse des communications nationales des Parties visées à l'annexe I (A/AC.237/81 et Corr. 1).

51. Des exposés liminaires ont été faits par le Président et le représentant du secrétariat provisoire, ainsi que par le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui ont répondu aux questions posées. Des déclarations sur la question ont été faites par les représentants de 42 Parties, dont un représentant parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un représentant au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires, un représentant au nom de la Communauté européenne et un représentant au nom des Etats africains. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de deux Etats observateurs.

52. A sa 4ème séance, le 30 mars, le Comité a décidé de créer un groupe à composition non limitée, chargé de tenir des consultations sur la question sous la direction de M. Bo Kjellén (Suède), et a prié ce groupe de lui faire rapport le plus tôt possible.

53. A la 9ème séance plénière, le 7 avril, la Présidente a informé la Conférence que le groupe de consultation à composition non limitée mentionné ci-dessus n'avait pas achevé ses travaux à temps pour faire rapport au Comité plénier et qu'elle avait tenu des consultations informelles sur un texte mis au point par le groupe mais où figuraient encore un certain nombre de crochets. A l'issue de ces consultations, elle était à présent en mesure de soumettre à l'examen de la Conférence un projet de décision sur l'examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils étaient adéquats, y compris les propositions de protocole et les décisions touchant le suivi (FCCC/CP/1995/L.14).

54. A la même séance, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 1/CP.1, concernant l'examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention afin de déterminer s'ils étaient adéquats, les propositions de protocole et les décisions touchant le suivi, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

55. Au moment de l'adoption de la décision 1/CP.1, le représentant de l'Inde, rappelant que sa délégation avait présenté au nom d'un grand nombre de pays en développement le projet de texte (dit "green paper" ou "note verte") qui avait

servi de base de discussion au groupe de consultation à composition non limitée, a dit que cette note offrait un exemple rare de coopération entre les représentants des gouvernements et les organisations non gouvernementales. Il s'est déclaré satisfait que la décision 1/CP.1 ait atteint le but recherché en définissant un mandat pour un processus qui aboutirait à un renforcement des engagements des Parties visées à l'annexe I sans viser à introduire d'engagements nouveaux pour les pays en développement Parties.

56. Le représentant de la France, s'exprimant au nom de la Communauté européenne, a dit que conformément aux conclusions du Conseil des Ministres de l'Union européenne du 9 mars 1995, l'interprétation de l'Union européenne et de ses Etats membres était que l'expression "developed country/other Parties", à l'alinéa a) du paragraphe 2 de la décision 1/CP.1 devait être lue "developed country and/or other Parties" et signifiait que cet alinéa s'appliquait aux Parties visées à l'annexe I qui appartenaient à la Communauté européenne, individuellement ou conjointement entre elles-mêmes, comme le prévoyait la Convention en son article 4.2, alinéas a) et b).

57. Sur la proposition du représentant des Etats-Unis, la Conférence est convenue que la décision 1/CP.1 serait désignée comme le Mandat de Berlin.

58. Le représentant du Samoa, parlant au nom de l'Alliance des Petits Etats insulaires (AOSIS), a indiqué qu'il formulait une réserve sur le texte du paragraphe 5 de la décision 1/CP.1 et qu'il était entendu pour lui que la proposition de protocole formellement présentée par l'AOSIS conformément à l'article 17 de la Convention servirait de base au processus établi par ladite décision.

59. Les représentants de Fidji, de la Malaisie, des Maldives, des Iles Marshall, de Maurice et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se sont tous associés à cette déclaration et déclarés déçus que la Conférence n'ait pas été en mesure de se mettre d'accord sur des objectifs de réduction précis et sur un mandat plus clair pour les négociations prochaines.

60. Le représentant du Koweït, de l'Arabie saoudite et du Venezuela ont formellement exprimé leurs réserves sur la décision adoptée, en déclarant que l'on n'avait pas vraiment étudié les moyens de répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques de leurs pays conformément aux dispositions de la Convention et à la pratique des Nations Unies.

61. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Etats observateurs, à savoir, la République islamique d'Iran et les Emirats arabes unis.

D. Critères d'une application conjointe

(Point 5 a) iv) de l'ordre du jour)

62. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a décidé de renvoyer la question au Comité plénier. Celui-ci l'a examinée à ses 4ème, 8ème et 9ème séances, le 30 mars et les 4 et 6 avril.

63. Le Comité intergouvernemental de négociation, après avoir étudié les critères d'une application conjointe à ses huitième, neuvième, dixième et onzième sessions, avait recommandé que la Conférence des Parties, à sa première session, poursuive l'examen de la question, en tenant compte des observations et des opinions formulées par les délégations, ainsi que des projets de textes présentés par le Groupe des 77 et la Chine, la Communauté européenne et ses Etats membres et les Etats-Unis d'Amérique (A/AC.237/91/Add.1, recommandation 6, annexes I, II et III).

64. Des déclarations sur la question ont été faites par le Président ainsi que par les représentants de 28 Parties, dont un représentant parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un représentant au nom de la Communauté européenne et un représentant au nom des Etats africains. Une déclaration a également été faite par le représentant d'un Etat siégeant en qualité d'observateur.

65. A sa 8ème séance, le 4 avril, le Comité plénier a décidé, sur la proposition du Président, de créer un groupe de travail à composition non limitée, présidé par M. Mohamed M. Ould El Ghaouth, Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, pour tenir des consultations informelles sur l'application conjointe.

66. A la 9ème séance, le 6 avril, le Président a informé les membres du Comité plénier qu'un consensus avait été réalisé au sein du Groupe de travail. A la même séance, le Comité plénier a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, au titre du point 6 c), un projet de décision sur les activités exécutées dans le cadre de la phase pilote (FCCC/CP/1995/L.13).

67. Le représentant du Brésil a réaffirmé que le gouvernement de son pays demeurerait convaincu que les activités exécutées conjointement n'étaient qu'un instrument additionnel et complémentaire d'application de la Convention et ne devaient pas être liées à la réalisation par les Parties visées à l'annexe I des objectifs de réduction.

68. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 5/CP.1, relative aux activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

E. Fonctions, programmes de travail et calendriers de réunions des organes subsidiaires créés par la Convention

(Point 5 a) v) de l'ordre du jour)

69. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a décidé de renvoyer la question au Comité plénier, dont elle a prié le Président de formuler, en concertation avec les présidents des deux organes subsidiaires, des propositions en vue d'actualiser le projet de décision présenté par le Comité intergouvernemental de négociation dans sa recommandation 8, sans revenir sur ce qui avait déjà été convenu quant au fond. Le Comité plénier a examiné

la question à ses 5ème et 7ème séances, le 31 mars et le 3 avril. Des déclarations ont été faites par le Président et par les représentants de trois Parties.

70. A sa 7ème séance, le 3 avril, le Comité a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, un projet de décision sur les organes subsidiaires créés par la Convention (FCCC/CP/1995/L.5/Rev.1).

71. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 6/CP.1, relative aux organes subsidiaires créés par la Convention, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

F. Rapport sur l'application

(Point 5 a) vi))

72. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence est convenue de se prononcer au titre du point 6 c) de l'ordre du jour sur le projet de décision concernant le rapport sur l'application, présenté par le Comité intergouvernemental de négociation dans sa recommandation 1.

73. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 7/CP.1, relative au rapport sur l'application, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

G. Premières communications des Parties qui ne sont pas visées à l'annexe I de la Convention

(Point 5 a) vii) de l'ordre du jour)

74. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence est convenue de se prononcer au titre du point 6 c) de l'ordre du jour sur le projet de décision concernant les premières communications des Parties qui ne sont pas visées à l'annexe I de la Convention, présenté par le Comité intergouvernemental de négociation dans sa recommandation 5.

75. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 8/CP.1, relative aux premières communications des parties non visées à l'annexe I de la Convention, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

VI. QUESTIONS RELATIVES AUX ARRANGEMENTS CONCERNANT LE
MECANISME FINANCIER : APPLICATION DES PARAGRAPHE 1 A 4
DE L'ARTICLE 11 DE LA CONVENTION

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

A. Examen du maintien des dispositions transitoires prévues
au paragraphe 3 de l'article 21 de la Convention

(Point 5 b) i) de l'ordre du jour)

76. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence est convenue de se prononcer au titre du point 6 c) de l'ordre du jour sur le projet de décision concernant le maintien des dispositions transitoires prévues au paragraphe 3 de l'article 21 de la Convention, présenté par le Comité intergouvernemental de négociation dans sa recommandation 9.

77. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 9/CP.1, relative au maintien des dispositions transitoires prévues au paragraphe 3 de l'article 21 de la Convention, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

B. Modalités des relations fonctionnelles entre la Conférence
des Parties et l'entité ou les entités chargées du
fonctionnement du mécanisme financier

(Point 5 b) ii) de l'ordre du jour)

78. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence est convenue de se prononcer au titre du point 6 c) de l'ordre du jour sur le projet de décision concernant les arrangements entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, présenté par le Comité intergouvernemental de négociation dans sa recommandation 10.

79. A sa 3ème séance plénière, le 3 avril, la Conférence est convenue de se prononcer au titre du point 6 c) de l'ordre du jour sur les conclusions auxquelles le Comité intergouvernemental de négociation était parvenu à sa dixième session au sujet des aspects pratiques des liens opérationnels entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier.

80. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 10/CP.1, relative aux arrangements entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

81. A la même séance, la Conférence a fait siennes les conclusions convenues par le Comité intergouvernemental de négociation à sa dixième session sur les modalités des relations fonctionnelles entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier. Pour le texte de ces conclusions, se reporter à la section III de la deuxième partie du présent rapport.

C. Directives concernant les priorités du programme, les critères d'agrément et les politiques, ainsi que la détermination de la "totalité des coûts supplémentaires convenus"

(Point 5 b) iii) de l'ordre du jour)

82. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence est convenue de se prononcer au titre du point 6 c) de l'ordre du jour sur le projet de décision concernant les directives initiales à donner à l'entité ou aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier au sujet des politiques, des priorités du programme et des critères d'agrément, présenté par le Comité intergouvernemental de négociation dans sa recommandation 11. Elle a également décidé de renvoyer la question au Comité plénier, étant donné que des directives apparaissaient aussi nécessaires au vu du rapport sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les activités initiales dans le domaine des changements climatiques, établi par le FEM en sa qualité d'entité chargée temporairement du fonctionnement du mécanisme financier.

83. Le Comité a examiné la question à sa 4ème séance, le 30 mars. Il était saisi du rapport du FEM à la Conférence des Parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et sur les activités initiales dans le domaine des changements climatiques (FCCC/CP/1995/4). Il a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter au titre du point 6 c) de l'ordre du jour un projet de décision intitulé "Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les premières activités dans le domaine des changements climatiques" (FCCC/CP/1995/L.1).

84. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 11/CP.1, relative aux directives initiales concernant les politiques, les priorités de programme et les critères d'agrément applicables à l'entité ou aux entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, et la décision 12/CP.1, relative au rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les premières activités dans le domaine des changements climatiques, dont les textes figurent à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

VII. ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT
QUI SONT PARTIES A LA CONVENTION

(Point 5 c) de l'ordre du jour)

85. A sa 3ème séance plénière, le 3 avril, la Conférence est convenue de se prononcer au titre du point 6 c) de l'ordre du jour sur les conclusions formulées par le Comité intergouvernemental de négociation à sa onzième session au sujet de l'assistance financière et technique aux pays en développement qui sont Parties à la Convention.

86. A la 4ème séance plénière, le 3 avril, le Président du Comité plénier a informé la Conférence que le Comité avait examiné un projet de décision sur le transfert de technologie présenté par le Groupe des 77 et la Chine, et était convenu de recommander l'adoption de ce texte, tel qu'il avait été modifié (FCCC/CP/1995/L.10), au titre du point 6 c) de l'ordre du jour.

87. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 12/CP.1, relative au transfert de technologie, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

88. A la même séance, la Conférence des Parties a pris note de la conclusion formulée par le Groupe de travail II du Comité intergouvernemental de négociation à sa onzième session en ces termes : "Compte tenu des points de vue exprimés par les représentants, et sans préjudice des directives que la Conférence des Parties pourrait donner, le secrétariat provisoire a été prié de continuer à faciliter l'octroi d'un concours technique et financier aux Parties, en coopération avec ses partenaires, et de présenter des rapports périodiques sur les progrès réalisés à la Conférence des Parties, afin qu'elle puisse lui donner de nouvelles directives" (voir la section III b) de la deuxième partie du présent rapport).

VIII. DESIGNATION D'UN SECRETARIAT PERMANENT ET DISPOSITIONS RELATIVES A SON FONCTIONNEMENT

(Point 5 d) de l'ordre du jour)

A. Liens institutionnels

(Point 5 d) i) de l'ordre du jour)

89. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a décidé de renvoyer la question au Comité plénier. Celui-ci était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité intergouvernemental de négociation sur sa onzième session (A/AC.237/91/Add.1, section II, conclusions i) et j));

b) Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : note du Secrétaire exécutif (FCCC/CP/1995/5);

c) Avis du Secrétaire général de l'ONU sur un arrangement institutionnel pour le secrétariat permanent (A/AC.237/79/Add.1);

d) Arrangement concernant l'appui à la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la coopération avec le secrétariat de la Convention (A/AC.237/79/Add.6).

90. Le Comité a examiné la question à ses 1ère et 6ème séances, le 28 mars et le 1er avril. A sa 6ème séance, le 1er avril, le Président a présenté un projet de décision sur les liens institutionnels (FCCC/CP/1995/L.3). Le représentant de la France, parlant au nom de la Communauté européenne, a dit

que ce texte demanderait à être complété en temps utile par une décision au sujet des propositions du Secrétaire général de l'ONU concernant l'appui administratif au secrétariat de la Convention.

91. A sa 6ème séance, le 1er avril, le Comité a recommandé à la Conférence d'adopter le projet de décision sur les liens institutionnels (FCCC/CP/1995/L.3) au titre du point 6 c) de l'ordre du jour.

92. A la 9ème séance du Comité plénier, le 6 avril, le Secrétaire exécutif a présenté dans un exposé liminaire une note du Secrétaire général de l'ONU sur les dispositions institutionnelles à prendre pour le secrétariat permanent (FCCC/CP/1995/5/Add.4). A la suite de consultations informelles, un projet de décision révisé a été présenté par le Président du Comité plénier (FCCC/CP/1995/L.3/Rev.1).

93. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 14/CP.1, relative aux liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

B. Procédures financières

(Point 5 d) ii) de l'ordre du jour)

94. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a décidé de renvoyer la question au Comité plénier. Celui-ci était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité intergouvernemental de négociation sur sa onzième session (A/AC.237/91/Add.1, section II, conclusion k));

b) Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : note du Secrétaire exécutif (FCCC/CP/1995/5);

c) Barèmes indicatifs des quotes-parts au budget administratif de la Convention pour 1996 et 1997 (FCCC/CP/1995/5/Add.1/Rev.1).

95. Le Comité a examiné la question à ses 1ère et 5ème séances, les 28 et 31 mars. Des déclarations ont été faites par le Secrétaire exécutif ainsi que par les représentants de six Parties. A la 5ème séance, le 31 mars, le Président a présenté un projet de décision sur les procédures financières (FCCC/CP/1995/L.2).

96. A propos du barème des contributions annexé à ce projet de décision, le représentant du Japon a déclaré qu'aux yeux de son gouvernement, toutes les contributions au budget de la Convention avaient un caractère volontaire.

97. Le représentant de la Communauté européenne a dit que celle-ci entendait verser une contribution représentant 2,5 % du budget administratif de base de la Convention pour l'exercice biennal 1996-1997, en sus des contributions individuelles de ses membres.

98. A sa 5ème séance, le 31 mars, le Comité a pris note avec satisfaction de la déclaration de la Communauté européenne et recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, le projet de décision sur les procédures financières (FCCC/CP/1995/L.2/Rev.1). Le Secrétaire exécutif a fait observer que les questions qui n'étaient pas expressément visées par les procédures financières seraient régies par le règlement financier et les règles de gestion financière de l'organisation à laquelle le secrétariat serait rattaché, à savoir l'Organisation des Nations Unies.

99. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 15/CP.1, relative aux procédures financières, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

C. Emplacement

(Point 5 d) iii) de l'ordre du jour)

100. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a décidé de renvoyer la question au Comité plénier. Celui-ci était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité intergouvernemental de négociation sur sa onzième session (A/AC.237/91 et Add.1);

b) Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : note du Secrétaire exécutif (FCCC/CP/1995/5);

c) Physical location: Offers by Governments to host the permanent secretariat (FCCC/CP/1995/Misc.3 et Add.1);

d) Physical location: Complete texts of offers received from potential host Governments (A/AC.237/Misc.45).

101. Le Comité a examiné la question à ses 1ère, 7ème et 8ème séances, les 28 mars, 3 et 4 avril. Des déclarations ont été faites par le Secrétaire exécutif ainsi que par le Président et les représentants de 15 Parties. A sa 1ère séance, le 28 mars, le Comité plénier a prié son Président de tenir des consultations sur la question avec les représentants des pays qui offraient d'accueillir le secrétariat permanent de la Convention.

102. A la 8ème séance du Comité plénier, le 4 avril, le Président a proposé que, pour parvenir à un consensus sur le lieu du siège du secrétariat de la Convention, il soit procédé à un maximum de trois séries de consultations confidentielles informelles pour sonder les préférences des Parties parmi les villes qui étaient sur les rangs, étant entendu qu'après chaque tour, la ville qui aurait rallié le moins de suffrages serait retirée de la liste. Après discussion de cette proposition, le Président a annoncé qu'il procéderait au sondage suivant les modalités indiquées.

103. A la 4ème séance plénière, le 4 avril, le représentant de l'Uruguay a informé la Conférence qu'étant donné les résultats de la première série de consultations confidentielles sur l'emplacement du secrétariat, son

gouvernement avait décidé de retirer sa proposition et d'appuyer la candidature de la Partie qui pourrait recueillir le soutien de la majorité. Il a donné l'assurance à la Conférence que l'appui de son gouvernement à la mise en oeuvre de la Convention ne se démentirait pas.

104. A la 6ème séance plénière, le 5 avril, le représentant du Canada a dit que son pays avait activement sollicité l'honneur d'accueillir le secrétariat de la Convention à Toronto en raison de son attachement à cet instrument. Etant cependant tout prêt à s'incliner devant la volonté de la Conférence et considérant les résultats de la deuxième série de consultations confidentielles sur l'emplacement du secrétariat, le Gouvernement canadien avait décidé de retirer son offre. Le représentant du Canada a assuré la Conférence de l'appui constant et actif de son pays à la Convention.

105. A la même séance, le Président du Comité plénier a informé la Conférence qu'à l'issue de la troisième et dernière série de consultations confidentielles, la ville de Bonn avait recueilli l'appui de la majorité absolue des Parties participant au sondage. Conformément à l'accord auquel étaient parvenues les délégations des quatre pays qui avaient offert d'accueillir le secrétariat de la Convention, il était donc possible d'accepter, par consensus, la proposition de retenir la ville de Bonn comme siège du secrétariat de la Convention.

106. La représentante de la Suisse a remercié les participants qui avaient appuyé l'offre de son pays d'accueillir le secrétariat de la Convention et réaffirmé la ferme résolution de la Suisse de créer à Genève le meilleur environnement possible pour la poursuite de la coopération internationale. Elle a félicité l'Allemagne d'avoir recueilli l'appui de la majorité en faveur de sa proposition et adressé ses meilleurs voeux au secrétariat pour son futur emménagement dans ses nouveaux locaux de Bonn.

107. Le représentant de l'Allemagne a dit que la ville de Bonn et le Gouvernement fédéral étaient pleinement conscients de la responsabilité dont ils étaient investis en vertu de l'accord auquel était parvenue la Conférence, à laquelle il tenait à donner l'assurance qu'ils ne ménageraient aucun effort pour s'acquitter de cette responsabilité. Il a rendu hommage au Président du Comité plénier pour le rôle crucial que celui-ci avait joué; en effet, sans ses efforts inlassables, il n'aurait pas été possible de parvenir à un consensus à Berlin. Le représentant de l'Allemagne remerciait aussi les délégations qui s'étaient prononcées en faveur de la ville de Bonn et celles des autres pays qui avaient offert d'accueillir le secrétariat de la Convention d'avoir accepté les procédures informelles qui avaient été suivies pour parvenir à un consensus. Il était conscient que pour les membres du secrétariat de la Convention, ce déménagement représentait un changement non seulement de ville, mais aussi de milieu linguistique et tenait à assurer le secrétariat qu'aucun effort ne serait épargné pour aplanir au maximum les difficultés. A ce propos, il a invité le chef du secrétariat provisoire à se rendre dès que possible à Bonn afin d'examiner dans le détail les modalités du déménagement. Sensible aux questions d'environnement et de climat, la population allemande se réjouirait d'être l'hôte du secrétariat de la Convention.

108. Le représentant du Canada a adressé ses félicitations à la République fédérale d'Allemagne, à laquelle il faisait confiance pour fournir un cadre chaleureux et accueillant au secrétariat de la Convention, et ses meilleurs vœux au secrétariat.

109. Le représentant de l'Uruguay a dit que son Gouvernement tenait à s'associer aux félicitations qui avaient été adressées à la République fédérale d'Allemagne et s'est déclaré certain que celle-ci assurerait au secrétariat de la Convention un cadre dans lequel il pourrait fonctionner efficacement. Il tenait également à s'associer à l'hommage rendu au Président du Comité plénier pour son rôle dans le processus qui avait permis de parvenir à un consensus.

110. La Présidente a exprimé sa vive gratitude aux Gouvernements canadien, suisse et uruguayen, qui, elle n'en doutait pas, continueraient à apporter leur appui et leur concours.

111. Le Secrétaire exécutif a indiqué qu'il avait déjà dit à ses collègues que, quel qu'il fût, le résultat des consultations ne pouvait être que positif. Il l'était effectivement, car il représentait l'aboutissement d'un processus au cours duquel cinq villes et cinq gouvernements avaient exprimé leur appui à la Convention et à son secrétariat en offrant d'accueillir le secrétariat permanent. Il était sûr que, la Conférence s'étant prononcée par consensus sur le choix d'une ville, les quatre autres gouvernements demeureraient résolus à appuyer la Convention et le secrétariat et seraient prêts à jouer leur rôle dans l'application de la Convention.

112. Au nom du secrétariat provisoire, il tenait à remercier la ville de Genève et le Gouvernement suisse de l'hospitalité qu'ils avaient accordée au secrétariat provisoire depuis sa création, en 1991, et il espérait pouvoir compter sur elle jusqu'au moment du déménagement à Bonn. En ce qui concernait l'avenir, le Secrétaire exécutif savait que le secrétariat permanent de la Convention pourrait compter sur le plein appui du gouvernement du pays hôte, qui tenait à démontrer qu'il pouvait jouer pleinement son rôle dans les activités de l'Organisation des Nations Unies en tant que membre de la communauté internationale. A présent que la Conférence avait réussi à se mettre d'accord sur l'emplacement du secrétariat permanent et sur un budget et qu'elle serait en mesure d'examiner une proposition qui venait d'être reçue du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au sujet d'un arrangement administratif pour le secrétariat, le chef du secrétariat permanent disposait, à son sens, d'éléments très solides pour organiser son équipe. Pour sa part, en sa qualité de chef du secrétariat provisoire, lui-même ferait tout son possible pour assurer la transition dans de bonnes conditions et, dans un premier temps, accepterait donc très volontiers l'invitation du représentant de l'Allemagne de se rendre prochainement à Bonn.

113. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties, ayant examiné une proposition présentée par le Président du Comité plénier, a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 16/CP.1, relative à l'emplacement du secrétariat de la Convention, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

D. Adoption du budget de la Convention pour l'exercice biennal 1996-1997

(Point 5 d) iv) de l'ordre du jour)

114. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a décidé de renvoyer la question au Comité plénier. Celui-ci était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité intergouvernemental de négociation sur sa onzième session (A/AC.237/91 et Add.1);

b) Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : note du Secrétaire exécutif (FCCC/CP/1995/5);

c) Adoption du projet de budget de la Convention pour l'exercice biennal 1996-1997 : note du Secrétaire exécutif (FCCC/CP/1995/Add.2).

115. Le Comité a examiné ces questions à ses 1ère et 8ème séances, les 28 mars et 4 avril. Des déclarations ont été faites par le Secrétaire exécutif ainsi que par les représentants de cinq Parties, dont un parlant au nom de la Communauté européenne. A sa 1ère séance, le 28 mars, le Comité plénier a décidé de constituer un groupe de rédaction à composition non limitée sur les sous-alinéas iv) et v) du point 5 d) de l'ordre du jour, présidé par M. Mohamed M. Ould Cheikh El Ghaouth (Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre), et prié ce groupe de lui communiquer ses conclusions le plus tôt possible.

116. A la 8ème séance du Comité, le 4 avril, le Président du groupe de rédaction a rendu compte au Comité des résultats des travaux du groupe. Le Comité a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, un projet de décision sur l'adoption du budget de la Convention pour l'exercice biennal 1996-1997 (FCCC/CP/1995/L.4/Rev.1), ainsi qu'un projet de décision sur les autres contributions volontaires pour l'exercice biennal 1996-1997 (FCCC/CP/1995/L.8/Rev.1).

117. A la 9ème séance du Comité plénier, le 6 avril, le Secrétaire exécutif, évoquant le projet de décision sur l'adoption du budget de la Convention pour l'exercice biennal 1996-1997 (FCCC/CP/1995/L.4/Rev.1), que le Comité plénier avait déjà recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, a dit que le choix qui avait été arrêté de Bonn pour accueillir le secrétariat de la Convention avait une incidence sur les chiffres du budget, et surtout ceux des dépenses de personnel, qui avaient été calculées sur la base des coûts à Genève. Des incertitudes subsistaient au demeurant sur un certain nombre de points, et en particulier le moment de l'installation du secrétariat et par conséquent du transfert de son personnel à Bonn, les dépenses d'administration pour le fonctionnement du secrétariat à Bonn et le moment où il pourrait disposer des contributions financières additionnelles du gouvernement du pays hôte - c'est-à-dire à la fois la contribution annuelle additionnelle et la contribution destinée à financer les manifestations organisées par le secrétariat dans le cadre de la Convention. Il était nécessaire de préciser si l'une de ces contributions ou les deux seraient disponibles dès le début de l'exercice, ou seulement une fois le secrétariat de la Convention installé à Bonn. Le secrétariat tiendrait des consultations avec le gouvernement du pays hôte en vue de lever ces incertitudes et diffuserait, à la fin du mois de mai

au plus tard, des tableaux budgétaires révisés à la lumière des renseignements disponibles ainsi qu'une liste des contributions dues par les Parties au 1er janvier 1996 conformément au barème indicatif adopté.

118. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 17/CP.1, relative à l'adoption du budget de la Convention pour l'exercice biennal 1996-1997, en tenant compte des observations du Secrétaire exécutif consignées ci-dessus au paragraphe 117 et de la décision 18/CP.1, relative aux autres contributions volontaires pour l'exercice biennal 1996-1997. Les textes de ces décisions figurent à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

E. Financement extrabudgétaire du secrétariat provisoire en 1995

(Point 5 d) v) de l'ordre du jour)

119. A sa 1ère séance plénière, le 28 mars, la Conférence a décidé de renvoyer la question au Comité plénier. Celui-ci était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité intergouvernemental de négociation sur sa onzième session (A/AC.237/91 et Add.1);

b) Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : note du Secrétaire exécutif (FCCC/CP/1995/5);

c) Ressources extrabudgétaires nécessaires au secrétariat provisoire en 1995 : note du Secrétaire exécutif (FCCC/CP/1995/5/Add.3).

120. Le Comité a examiné la question à ses 1ère et 8ème séances, les 28 mars et 4 avril. Des déclarations ont été faites par le Secrétaire exécutif ainsi que par les représentants de cinq Parties, dont un parlant au nom de la Communauté européenne. A sa 1ère séance, le 28 mars, le Comité plénier a décidé de constituer un groupe de rédaction à composition non limitée sur les sous-alinéas iv) et v) du point 5 d), présidé par M. Mohamed M. Ould Cheikh El Ghaouth, Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, et prié ce groupe de lui communiquer ses conclusions le plus tôt possible.

121. A la 8ème séance, le 4 avril, le Président du groupe de rédaction a rendu compte au Comité des résultats des travaux du groupe. Le Comité a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, un projet de décision sur le financement extrabudgétaire du secrétariat provisoire en 1995 (FCCC/CP/1995/L.7).

122. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 19/CP.1, relative au financement extrabudgétaire du secrétariat provisoire en 1995, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

IX. EXAMEN DE LA MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS CONSULTATIF
MULTILATERAL POUR LE REGLEMENT DES QUESTIONS CONCERNANT
L'APPLICATION DE LA CONVENTION (ARTICLE 13)

(Point 5 e) de l'ordre du jour)

123. A sa 3ème séance plénière, le 3 avril, la Conférence est convenue de se prononcer au titre du point 6 c) de l'ordre du jour sur la mise en place d'un processus consultatif multilatéral pour le règlement des questions concernant l'application de la Convention (art. 13). La Présidente a informé la Conférence qu'elle lui proposerait un projet de décision approprié.

124. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties, après avoir examiné une proposition présentée par la Présidente (FCCC/CP/1995/L.9), a adopté, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, la décision 20/CP.1, relative à la mise en place d'un processus consultatif multilatéral pour le règlement des questions concernant l'application de la Convention (art. 13), dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

X. EXAMEN DES LISTES DE PAYS FIGURANT DANS LES ANNEXES DE LA CONVENTION

(Point 5 f) de l'ordre du jour)

125. A sa 3ème séance plénière, le 3 avril, la Conférence a jugé qu'il n'était pas nécessaire de prendre une décision sur ce point à la session en cours.

XI. DEBAT AU NIVEAU MINISTERIEL

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Allocution du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

126. A la 5ème séance plénière, le 5 avril, M. Helmut Kohl, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, a prononcé une allocution devant la Conférence des Parties. On en trouvera un résumé à l'annexe II.

B. Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

127. Aux 6ème, 7ème et 8ème séances plénières, les 5 et 6 avril, des déclarations ont été faites par 85 ministres ou autres chefs de délégation des Parties et par 11 ministres représentant des Etats siégeant en qualité d'observateurs. Pour la liste des ministres et chefs de délégation qui ont fait des déclarations au titre de ce point, voir l'annexe III.

C. Règlement des questions en suspens et adoption de décisions

(Point 6 c) de l'ordre du jour)

128. A sa 9ème séance plénière, la Conférence des Parties a adopté le Mandat de Berlin : Examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention afin de déterminer s'ils sont adéquats, propositions de protocole et décisions touchant le suivi (décision 1/CP.1).

129. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté les décisions énumérées ci-après, sur la recommandation du Comité intergouvernemental de négociation :

- Rapport sur l'application (décision 7/CP.1);
- Questions méthodologiques (décision 4/CP.1);
- Maintien des dispositions transitoires visées au paragraphe 3 de l'article 21 de la Convention (décision 9/CP.1);
- Arrangements entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier (décision 10/CP.1);
- Directives initiales concernant les politiques, les priorités de programme et les critères d'agrément applicables à l'entité ou aux entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier (décision 11/CP.1);
- Examen des communications initiales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (décision 2/CP.1);
- Premières communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (décision 8/CP.1);
- Etablissement et présentation des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (décision 3/CP.1);
- Mise en place d'un processus consultatif multilatéral pour le règlement des questions concernant l'application de la Convention (art. 13) (décision 20/CP.1).

130. A la même séance, la Conférence des Parties a adopté, sur la recommandation du Comité plénier, les décisions énumérées ci-après :

- Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et sur les premières activités dans le domaine des changements climatiques (décision 12/CP.1);

- Procédures financières (décision 15/CP.1);
- Adoption du budget de la Convention pour l'exercice biennal 1996-1997 (décision 17/CP.1);
- Organes subsidiaires créés par la Convention (décision 6/CP.1);
- Financement extrabudgétaire du secrétariat provisoire pour 1995 (décision 19/CP.1);
- Autres contributions volontaires pour l'exercice biennal 1996-1997 (décision 18/CP.1);
- Transfert de technologie (décision 13/CP.1);
- Emplacement du secrétariat de la Convention (décision 16/CP.1);
- Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1);
- Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies (décision 14/CP.1).

131. Pour les textes des décisions visées ci-dessus aux paragraphes 129 et 130, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

132. Des déclarations ont été faites à propos de l'adoption des décisions suivantes :

- Décision 1/CP.1, Mandat de Berlin : Examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention afin de déterminer s'ils sont adéquats, propositions de protocole et décisions touchant le suivi (voir plus haut, par. 55 à 61);
- Décision 3/CP.1, Etablissement et présentation des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (voir plus haut, par. 47);
- Décision 17/CP.1, Adoption du budget de la Convention pour l'exercice biennal 1996-1997 (voir plus haut, par. 117 et 118).

XII. CONCLUSION DE LA SESSION

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport sur les pouvoirs

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

133. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties, après avoir examiné le rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentants des Parties à la première session de la Conférence des Parties (FCCC/CP/1995/6 et Corr.1), ainsi que la recommandation qui y figurait, a approuvé le rapport sur les pouvoirs présenté par le Bureau de la Conférence des Parties à sa première session, tel qu'il avait été modifié oralement par le Secrétaire exécutif.

B. Date et lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

134. A la 9ème séance plénière, le 7 avril, le représentant de l'Uruguay a fait une déclaration annonçant que son pays serait heureux d'accueillir la deuxième session de la Conférence des Parties.

135. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties, ayant examiné une proposition présentée par la Présidente (FCCC/CP/1995/L.15), a adopté la décision 21/CP.1, relative aux date et lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties et dispositions prévues pour la troisième session, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

136. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa première session (FCCC/CP/1995/L.6 et Add.1 et 2), en autorisant le Rapporteur à compléter comme il convenait le rapport, avec le concours du secrétariat provisoire.

D. Clôture de la session

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

137. A la 10ème séance plénière, le 7 avril, le représentant des Philippines a présenté, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé "Remerciements au Gouvernement et au peuple allemands" (FCCC/CP/1995/L.11), qui a été adopté par la Conférence des Parties. Pour le texte de la résolution 1/CP.1, voir la deuxième partie, section II, du présent rapport.

138. Des allocutions de clôture ont été prononcées par les représentants des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Algérie (au nom du Groupe africain), d'Antigua-et-Barbuda (au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes) et du Chili (au nom du Groupe de Valdivia, comprenant l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Chili, la Nouvelle-Zélande et l'Uruguay). Le Secrétaire exécutif a fait une déclaration.

139. La Présidente, après avoir remercié tous les participants de leur coopération constructive, a déclaré close la première session de la Conférence des Parties.

ANNEXE I

Résumés des allocutions d'ouverture

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

1. A la 1ère séance plénière, le 28 mars 1995, M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans lequel celui-ci rappelait avoir déclaré, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro (1992), que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était un événement marquant pour la planète. Depuis lors, 126 pays et la Communauté européenne avaient ratifié la Convention. La rapidité remarquable avec laquelle la première Conférence des Parties avait été convoquée attestait la capacité des nations de parvenir à un accord général sur des questions d'importance planétaire. Le rôle de la Conférence était d'amener les Parties à la Convention à engager l'étape suivante, en passant du consensus à la coopération et des engagements à l'action. Les initiatives prises dans le cadre de la Convention pourraient faire partie d'un processus de coordination des politiques au niveau intergouvernemental, des liens appropriés pouvant être établis entre la protection du climat et la solution des grands problèmes du développement durable. Les participants à la Conférence devraient aller de l'avant dans un esprit de consensus et de coopération pour traduire la Convention dans les faits. Dans ce même esprit, l'Organisation des Nations Unies s'efforcerait de fournir à la Convention un lieu d'accueil et de soutien, et il était encourageant de savoir que la Conférence étudierait les modalités de l'établissement de liens institutionnels avec l'ONU.

2. Parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, Mme Lilia R. Bautista (Philippines) a remercié le Gouvernement allemand d'avoir si généreusement accueilli la Conférence. Elle a félicité la Présidente de son élection et l'a assurée de l'appui constant du Groupe des 77 et de la Chine pour les tâches à accomplir durant cette première session de la Conférence des Parties.

3. En présentant le rapport final du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), son Président, a rappelé la difficile négociation de la Convention et rendu hommage à M. Jean Ripert (France), qui présidait alors cet organe. On avait choisi de négocier une convention-cadre pouvant servir de base à l'action future, par opposition à un instrument strictement réglementaire qui aurait suscité beaucoup moins de ratifications. Après l'adoption de la Convention, à Rio de Janeiro en 1992, le Comité était resté en fonction pour jeter les bases de l'application de la Convention. Les résultats des travaux du Comité étaient soumis à la Conférence dans le rapport sur sa onzième session. Le Comité avait réussi à se mettre d'accord sur plusieurs questions, dont celle d'un processus juridiquement contraignant de présentation des communications nationales, les méthodes d'établissement et d'examen de ces communications et le mécanisme financier.

4. Cependant, plusieurs restaient en suspens. L'une des plus importantes était celle de savoir si les engagements actuels au titre de la Convention étaient adéquats pour atteindre les objectifs globaux fixés. Plusieurs initiatives avaient été proposées, dont la négociation d'un protocole à la Convention, et il appartenait à la Conférence des Parties de relancer ce processus. En ce qui concernait l'application conjointe, M. Estrada-Oyuela suggérerait instamment aux Parties de se concentrer sur des initiatives qui, dans les faits, assureraient le transfert de technologies efficaces et une réduction des émissions. En conclusion, il a déclaré que si chacune des mesures qu'avait prises le Comité pouvait apparaître modeste, il en résultait, au total, qu'aujourd'hui 126 Etats et la Communauté européenne s'étaient engagés à mener à bien un processus destiné à atténuer les facteurs de concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Vu l'enjeu planétaire que représentaient les changements climatiques, M. Estrada-Oyuela engageait vivement les participants à la Conférence des Parties à consolider et renforcer ce processus.

5. M. G.O.P. Obasi, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a rappelé le rôle joué par l'OMM dans le lancement du processus de négociation qui avait conduit à l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'OMM et les services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) assuraient un cadre durable pour la collecte, l'échange, le traitement et la gestion des données climatiques et autres données météorologiques, hydrologiques et géophysiques connexes, les projets de la prévision et de la recherche climatologiques et la conduite d'études d'impact et d'évaluations du climat. M. Obasi a appelé l'attention sur certains événements, tels que la fréquence de phénomènes météorologiques extrêmes et les découvertes récentes concernant le réchauffement des couches océaniques inférieures dans certaines parties de l'océan Atlantique, signaux possibles d'un changement climatique. Il a exhorté les Etats à agir vite, sans attendre de nouveaux progrès de la science pour adopter en 1997 au plus tard les protocoles relatifs à une réduction adéquate des gaz à effet de serre. L'orateur a appelé à l'octroi d'un appui aux pays en développement et de ressources garanties pour l'application de la Convention, à la mise au point de méthodes transparentes, à la mise en place de comités nationaux du climat et de plans nationaux et régionaux d'action sur les changements climatiques. Il a aussi exhorté les gouvernements à soutenir les SMHN et donné à la Conférence l'assurance que l'OMM continuerait d'appuyer l'application de la Convention, notamment par l'intermédiaire de son programme intitulé Veille de l'atmosphère globale (VAG), du Système mondial d'observation du climat (SMOC), du Programme climatologique mondial (PCM) et de la Veille météorologique mondiale (VMM). En outre, l'OMM collaborerait étroitement avec l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), en particulier pour la surveillance du climat, l'observation et la recherche systématiques et la mise en oeuvre des articles pertinents de la Convention. M. Obasi a par ailleurs promis que l'OMM continuerait à prêter le concours de son personnel au secrétariat de la Convention et a renouvelé l'offre faite par son organisation d'accueillir celui-ci, si la demande lui en était faite, dans les nouveaux locaux du siège de l'OMM, dont la construction serait achevée pour la fin de 1997.

6. Mme Elizabeth Dowdeswell, directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a dit que le succès du processus de mise en oeuvre de la Convention exigeait tout d'abord une base scientifique solide et, à ce propos, elle a attiré l'attention des Parties sur l'intérêt du programme d'action sur le climat, proposition de cadre intégré d'étude scientifique internationale du climat, pour garantir en temps utile au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et aux Parties à la Convention l'accès aux résultats de la recherche scientifique la plus pointue. Il était indispensable aussi d'assurer la continuité des engagements et du partage des charges, de remobiliser les énergies en faveur des objectifs de la Convention, et Mme Dowdeswell a engagé instamment les participants, à cet égard, à examiner de près le projet de protocole présenté au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS). La bonne application de la Convention dépendrait aussi de l'adoption de politiques et mesures efficaces et novatrices et, pour contribuer à ce processus, le PNUE organisait une réunion destinée à élargir le dialogue sur la mise au point de mécanismes efficaces, dont l'application conjointe. Enfin, on ne pourrait escompter aucun résultat positif sans une mobilisation de la société. Les populations, tout autant que leurs gouvernements, avaient un rôle à jouer dans la conservation de l'énergie et l'amélioration de l'environnement, et des contributions importantes pourraient être apportées au niveau local, par les entreprises et par l'ensemble de la communauté.

7. Tout en reconnaissant l'importance des résultats obtenus par le passé, M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable, a dit que les tâches qui restaient à accomplir représentaient un immense défi. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies était prête et disposée à appuyer les activités menées au titre de la Convention. La Commission du développement durable se penchait sur de nombreuses questions d'intérêt commun liées aux changements climatiques, telles que les structures de production et les modèles de consommation, les indicateurs du développement durable, la comptabilité de l'environnement, les instruments économiques, les procédures de communication de données nationales et diverses questions sectorielles. La Convention représentait, de son côté, une contribution non négligeable au système des Nations Unies. C'était une application concrète du principe de précaution comme de celui des responsabilités communes mais différenciées, et elle établissait un processus politique permettant à tous les groupes d'exposer leurs intérêts et aux Parties de progresser de concert. La Conférence des Parties se devait d'assurer la crédibilité de ce processus ainsi que sa viabilité, ce qui appelait, en retour, une culture du compromis en même temps que le sens des responsabilités.

8. M. Bert Bolin, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a déclaré que, même s'il subsistait encore des incertitudes au sujet de l'ampleur des changements climatiques et de leurs incidences possibles, on pouvait d'ores et déjà tirer des rapports établis par le GIEC des conclusions importantes, sur lesquelles les gouvernements pourraient s'appuyer pour élaborer et appliquer une politique globale. Il incombait désormais à la Conférence des Parties de se mettre d'accord sur les nouvelles mesures que pourrait appeler la protection de l'environnement de la planète. Après avoir exposé les principales conclusions des rapports du GIEC, M. Bolin a souligné que les toutes premières mesures ne seraient

peut-être pas trop onéreuses mais que les interventions de brève durée ultérieures pourraient se révéler beaucoup plus coûteuses. Il s'agissait dès lors non pas d'adopter des politiques pour plusieurs décennies au-delà de l'horizon 2000, mais de s'entendre sur une stratégie permettant de formuler des actions immédiates au fur et à mesure que le champ des connaissances s'élargirait. Il était essentiel que la collaboration de la Conférence des Parties et du GIEC soit organisée de façon à permettre l'utilisation la plus efficace de l'information scientifique fournie par le GIEC. La troisième évaluation serait terminée vers l'an 2000 (la deuxième devant normalement être achevée en décembre 1995) et, dans l'intervalle, on pourrait procéder à des évaluations spéciales selon les besoins de la Conférence des Parties, élaborer de nouvelles méthodes ou améliorer celles qui existaient déjà. A sa dernière session, le Comité intergouvernemental de négociation avait cerné quatre grands centres d'intérêt et le GIEC souhaitait vivement confirmer dès que possible avec la Conférence des Parties les thèmes, le calendrier et les autres aspects de leurs futures relations de travail.

9. M. Michael Zammit Cutajar, Secrétaire exécutif du secrétariat provisoire, a assuré la Présidente que son appui et celui du secrétariat lui étaient acquis à tout moment. Il a dit que la Convention donnait l'occasion de forger une nouvelle culture de la coopération internationale, où chaque membre de la communauté mondiale jouerait son rôle conformément aux principes consacrés par cet instrument. L'avenir, c'était le partenariat, et l'on pouvait en voir les prémices dans les processus établis dans le cadre de la Convention : processus de mesure des émissions, d'examen des politiques générales et de coopération financière et technique. La Convention donnait aussi la possibilité d'éclairer le secteur privé : des entrepreneurs capables de reconnaître les possibilités qu'offrait l'évolution des technologies et des modes de production et de consommation et de les exploiter auraient une action décisive pour le succès de la Convention. Observant que la question de l'énergie restait en marge du discours multilatéral, M. Zammit Cutajar a indiqué que la Convention pourrait servir de tremplin à un débat constructif, au sein de la communauté internationale, sur l'avenir de ce secteur. En conclusion, l'orateur a formulé une fois de plus l'espoir que les travaux sur la Convention contribueraient à une utilisation plus efficace et plus équitable des ressources mondiales pour le bien-être futur de la planète.

10. A la deuxième séance plénière, le 30 mars, M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a exprimé l'espoir que la Conférence de Berlin ferait date dans l'histoire de la mise en oeuvre de la Convention. Pour cela, il faudrait que les Parties visées à l'annexe I s'engagent à nouveau clairement à ramener d'ici à l'an 2000 leurs émissions dangereuses pour le climat aux niveaux de 1990; que l'on s'engage clairement à négocier, sans retard, un protocole entraînant des réductions mondiales importantes des émissions propres à modifier le climat, et en particulier celles de CO₂, à échéance précise, au début du prochain siècle; que l'on mette en place un système fonctionnel capable de tenir compte de données nouvelles, y compris, à tout le moins, un règlement intérieur viable et un secrétariat doté du personnel et du budget voulus; et que l'on accorde une attention suffisante à l'aide au développement, nécessaire, afin que les pays en développement puissent bénéficier de l'assistance technique, du financement et de l'accès à la technologie suffisants. Pour parer à la menace que représentaient les changements climatiques, les pays visés à

l'annexe I étaient dans l'obligation d'agir les premiers et avec le plus de vigueur, car ils étaient responsables au premier chef du fait que la Terre était moins capable d'assimiler les gaz à effet de serre, tandis que les pays pauvres, qui risquaient d'être les plus atteints, étaient moins à même de s'adapter et plus démunis au plan économique. La solution à long terme du problème des changements climatiques résidait dans l'innovation technologique, et il était essentiel de renforcer la capacité des pays en développement de se doter de technologies novatrices, de les exploiter et de les gérer. Le PNUD pourrait contribuer à la mise en oeuvre de la Convention en aidant les pays en développement à renforcer leurs capacités pour leur permettre d'élaborer et d'exécuter les plans et projets prévus à l'article 12 de la Convention; en leur prêtant son concours dans les secteurs présentant un intérêt particulier, en partenariat avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé; en reliant les activités dans ces domaines au financement provenant du FEM ou d'autres sources; et en fournissant un appui à la Conférence des Parties et des services techniques et administratifs au secrétariat, tout en veillant à tout moment à ce que ce dernier soit entièrement indépendant.

11. M. Klaus Töpfer, Président de la Commission du développement durable (Organisation des Nations Unies), a dit que la stratégie mondiale en faveur de l'environnement adoptée à Rio de Janeiro en 1992 était fondée sur la notion de développement durable et que la promotion de la croissance économique au détriment de l'environnement menaçait la paix mondiale tout autant que les conflits politiques et militaires. Pendant l'année à venir, la Commission passerait en revue tous les aspects du programme Action 21 relatifs à l'utilisation des sols, organiserait une réunion internationale sur les forêts en collaboration avec la FAO et étudierait les progrès accomplis sur les questions intersectorielles. Dans l'avenir, elle aurait notamment pour tâche de définir des mesures garantissant la possibilité d'engager une action collective appropriée en cas de besoin; d'encourager le dialogue entre les responsables des politiques de l'environnement, d'une part, et ceux des politiques économiques, commerciales et budgétaires, de l'autre; d'étudier la nécessité de renforcer les capacités et les moyens aux niveaux mondial, régional et local; d'établir un système mondial pour suivre les progrès sur la voie du développement durable; et de promouvoir l'action conjointe et la coopération. Il fallait espérer que les participants à la Conférence de Berlin parviendraient à s'entendre sur un mandat précis pour la négociation d'un protocole prévoyant des engagements ayant force obligatoire, en vue de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 en l'an 2000 au plus tard et de les ramener ensuite à des niveaux inférieurs.

12. M. Mohamed El-Ashry, directeur général et président du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a déclaré que depuis l'acceptation de l'Instrument pour la restructuration du FEM, en mars 1994, le Conseil du Fonds avait approuvé un programme de travail pour 1995, créé un mécanisme d'élaboration de projets et un comité des opérations et commencé à étudier la rationalisation du cycle de programmation. Le Conseil, ainsi qu'il l'avait clairement indiqué, espérait que le budget administratif du Fonds permettrait d'affecter un maximum de concours financiers aux projets, programmes et activités et que les ressources du FEM ne serviraient pas à financer des éléments qui devaient être imputés sur le budget ordinaire d'organisations

internationales. En février 1995, le Conseil avait réservé un montant de 9,29 millions de dollars à des projets concernant les changements climatiques et, à sa réunion de juillet, il étudierait la stratégie opérationnelle du FEM, qui tiendrait pleinement compte des politiques, priorités et critères adoptés par la Conférence des Parties à sa première session. Notant qu'à sa onzième session, le Comité intergouvernemental de négociation n'avait pas pu formuler de recommandation très précise au sujet du rôle du FEM, M. El-Ashry a redit qu'aux yeux du Conseil du FEM, le Fonds restructuré satisfaisait pleinement aux prescriptions de l'article 21.3 et de l'article 11 de la Convention et constituait donc une entité internationale appropriée pouvant être chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier.

ANNEXE II

Allocution du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

1. A la 5ème séance plénière, le 5 avril, M. Helmut Kohl, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, ouvrant le débat au niveau ministériel de la première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a souhaité la bienvenue aux participants à Berlin, capitale de l'Allemagne réunifiée. Il a rappelé qu'en 1989, la chute du mur de Berlin, qui avait symbolisé la division de l'Allemagne et de l'Europe, avait ouvert la voie à la réunification de l'Allemagne et marqué la fin de la confrontation Est-Ouest. Plus jamais des murs d'hostilité ne devraient être érigés entre les peuples, les nations ou les Etats, entre l'Est et l'Ouest ou entre le Nord et le Sud, telle était la leçon à tirer de l'histoire de Berlin. La chute du mur avait ouvert de nouvelles perspectives de liberté, d'entente et de coopération par-delà les frontières. La fin de la confrontation mondiale entre l'Est et l'Ouest donnait aussi à l'humanité la possibilité de s'atteler à cette grande tâche humanitaire de l'avenir qu'était la protection de la création et la préservation des sources de vie.
2. Les conclusions de la Conférence de Rio avaient toujours valeur de mandat et d'obligation. A cette occasion, les pays du monde entier avaient placé la question de l'environnement et du développement au coeur de la politique internationale et consigné par écrit leur volonté de rechercher des solutions communes sans s'arrêter à leurs très grandes divergences de positions et d'intérêts. Cependant, la récession qui avait frappé dernièrement l'économie mondiale avait enrayé la dynamique escomptée. Les intérêts nationaux égoïstes étaient passés au premier plan, et le désir de relancer la croissance économique avait souvent fait négliger l'environnement et mettre en veilleuse des projets tournés vers l'avenir comme s'il s'agissait d'un luxe coûteux, signe que les Etats n'accordaient pas encore suffisamment d'importance au message de Rio en faveur d'un développement durable. Pourtant, c'était se méprendre dangereusement que de croire qu'un développement économique positif pût être réalisé dans la durée aux dépens de l'environnement. L'environnement de la planète se détériorait rapidement, et aucun pays ne pourrait à lui seul vaincre les dangers nés d'un changement climatique à l'échelle mondiale. C'était donc non seulement une intervention commune des différents Etats qui s'imposait, mais aussi une rationalisation et un renforcement du mécanisme international de protection de l'environnement dans le cadre des Nations Unies.
3. Selon les scientifiques, le réchauffement de 0,7 °C de l'atmosphère terrestre avant le tournant du siècle serait à mettre essentiellement sur le compte des activités de l'homme. Sans une politique du climat dynamique, la température de la planète s'élèverait vraisemblablement de 1,5 à 4,5 °C en moyenne d'ici à la fin du XXIème siècle, ce qui compromettrait les efforts déployés pour assurer le développement économique et accroître la prospérité. Les catastrophes naturelles, liées au climat, qui avaient sévi ces dernières années avaient fait des dégâts économiques considérables dans le monde entier,

et l'Alliance des petits Etats insulaires avait signalé, non sans insistance, qu'une nouvelle augmentation des émissions mondiales de dioxyde de carbone les menacerait jusque dans leur existence.

4. C'était à l'humanité tout entière qu'il appartenait de tâcher d'assurer un développement durable. La croissance galopante de la population mondiale faisait peser des charges supplémentaires sur les écosystèmes, ce qui rendait encore plus pressante la nécessité d'arrêter l'exploitation inconsidérée des ressources naturelles pour préserver les possibilités de développement des générations à venir. Tout le monde pâtissait des répercussions de l'indifférence à l'environnement. La destruction de la couche d'ozone, la surexploitation des ressources halieutiques des océans, la désertification, la pollution de l'eau et le déboisement mettaient tous en danger la survie de la nature et de l'humanité et appelaient une action résolue.

5. Depuis 1950, la consommation mondiale d'énergie avait plus que quadruplé. Avec l'augmentation de la population et l'expansion de l'économie mondiales, cette tendance irait en s'intensifiant, menaçant ainsi la planète d'un accroissement du volume des émissions de gaz à effet de serre, à moins que l'humanité ne réussisse à faire un meilleur usage de ses ressources naturelles et de ses capacités technologiques. Ecologie et économie étaient compatibles, et il fallait trouver des solutions intelligentes liant la protection de l'environnement au développement économique. En améliorant le rendement énergétique, on pourrait à la fois fournir à davantage de personnes de la chaleur et de l'électricité en utilisant la même quantité de ressources et moins polluer l'environnement. La technologie moderne pouvait beaucoup aider à instaurer des conditions environnementales permettant une vie convenable aux générations futures, sans parler de son intérêt sur le plan économique à long terme.

6. Depuis la réunification, des industries modernes compétitives au plan international avaient été installées dans l'Est de l'Allemagne, et les méthodes de production très polluantes avaient été remplacées par des procédés modernes respectueux de l'environnement. Grâce à des transferts de ressources financières et de technologie, la productivité y avait très sensiblement augmenté, en même temps que la pollution était considérablement réduite. Ainsi, les émissions de dioxyde de carbone dans cette partie de l'Allemagne avaient baissé de 43 % entre 1990 et 1994. L'Allemagne restait déterminée à ramener les émissions de dioxyde de carbone à 25 % au-dessous de leurs niveaux de 1990 pour l'an 2005, tout en préservant la croissance économique.

7. A Rio, il avait été convenu de ramener la production de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 pour l'an 2000, mais il faudrait veiller à ce que les émissions ne se remettent pas à augmenter après cette date. Leur forte consommation d'énergie et leurs émissions importantes de gaz à effet de serre mettaient les pays industrialisés dans l'obligation de donner l'exemple en matière de protection de l'environnement. Les événements des toutes dernières années avaient montré qu'il était possible, du double point de vue économique et technique, de s'adapter aux nécessités écologiques pour peu que l'on en eût la volonté politique. M. Kohl s'est expressément félicité du bon exemple donné par l'Union européenne, qui s'était engagée à prévenir une hausse des émissions de dioxyde de carbone après l'an 2000, et il a appelé tous les Etats industrialisés à la rejoindre dans cet engagement. L'impératif primordial,

pour la Conférence, était de prévoir de nouvelles limitations et réductions des émissions de gaz à effet de serre après l'an 2000, et M. Kohl a appelé tous les participants à s'entendre, d'ici à 1997, sur un mandat concret de négociation d'un protocole contraignant au plan international où soient clairement énoncés les objectifs, les échéances et les mesures de réduction de tous les gaz à effet de serre.

8. Il serait vain que les pays industrialisés formulent des exigences de protection de l'environnement excédant les ressources économiques ou financières de certains pays en développement. La Conférence de Rio avait posé le principe des responsabilités communes mais différenciées, variant selon les moyens de chaque pays. Dans la bataille commune contre les gaz à effet de serre, il fallait étudier les moyens d'opérer un transfert substantiel de connaissances et de technologie vers les pays en développement, tout en utilisant aussi efficacement que possible les fonds disponibles au niveau mondial pour la protection du climat. L'application conjointe des mesures déjà prévues dans la Convention était un moyen prometteur de combiner ces deux objectifs.

9. Dans bien des pays, il serait possible d'accroître considérablement le rendement des installations industrielles et des centrales électriques en les modernisant. Certes, les émissions polluantes des centrales modernes pouvaient être encore réduites, mais ces améliorations étaient minimes par rapport à celles que l'on pouvait obtenir avec les mêmes ressources financières en s'attaquant aux centrales obsolètes. Les pays industrialisés, qui auraient à supporter le plus gros de la charge financière, pourraient ainsi bénéficier, dans le cadre de l'application conjointe, de mesures les incitant à investir dans la protection du climat au-delà de leurs frontières et être autorisées à compenser une partie de cet effort par une réduction de leurs obligations en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

10. Il fallait prendre au sérieux les réserves formulées par les pays en développement au sujet de l'application conjointe. Il faudrait que l'application conjointe relève d'une responsabilité partagée et ne donne pas aux pays industrialisés la possibilité de relâcher leurs propres efforts de protection du climat. Le recours aux technologies et aux savoir-faire disponibles pour améliorer la protection du climat à l'échelle internationale exigeait un dialogue scientifique et technologique, en particulier avec les pays en développement. Il faudrait mettre méthodiquement à profit les possibilités offertes par le transfert de savoir-faire et de technologie qui en découlerait. Des projets pilotes volontaires pourraient, en relativement peu de temps, livrer des données d'expérience utiles et instaurer une confiance mutuelle. En se fondant sur ces éléments, on pourrait parvenir à des accords précis à la session suivante de la Conférence.

11. Tous les êtres humains étaient en droit de prétendre à un environnement habitable, dont la protection du climat était une condition préalable. La communauté internationale était investie d'une responsabilité non seulement à l'égard des populations qui avaient actuellement besoin de nourriture, de travail ou de sécurité sociale, mais aussi envers les générations à venir. Il n'y avait place ni pour la pensée à courte vue, ni pour les décisions boiteuses éludant les problèmes.

12. La Conférence ne devrait pas se contenter de déclarations d'intention, mais réaliser sans tarder des percées sur trois problèmes épineux. Premièrement, il incombait aux pays industrialisés de limiter leurs émissions de dioxyde de carbone en permanence au-delà de l'an 2000; c'était là une première étape capitale qui devrait rester un objectif solidement établi. Deuxièmement, dotée d'un mandat de négociation concret, la Conférence devrait absolument tracer la voie d'une réduction marquée des émissions de gaz à effet de serre après l'an 2000. Troisièmement, les pays industrialisés et les pays en développement devraient parvenir à un accord sur l'application conjointe de mesures de protection du climat, permettant ainsi le transfert nécessaire de savoir-faire et de technologie. Il fallait que la communauté internationale persévère, avec audace et constance, dans la voie où elle s'était engagée à Rio. L'adoption des mesures nécessaires pour protéger le climat de la planète serait justifiée aux yeux des générations à venir, et M. Kohl exhortait donc les participants à assurer le succès de la Conférence et à communiquer aux peuples de la Terre leur souci réel de l'avenir de la planète et leur volonté de prendre des décisions et des mesures novatrices.

ANNEXE III

Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties
faites au cours du débat ministériel de la première session
de la Conférence des Parties : liste des orateurs a/

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

		<u>Séance plénière</u>
Algérie	M. Nouredine Kasdalli Ministre délégué aux collectivités locales et à la réforme administrative	6
Allemagne	M. Erhard Jauck Secrétaire d'Etat, Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature, et de la sûreté nucléaire	6
Arabie saoudite	M. Abdulbar Al-Gain Président, Office de la météorologie et de la protection de l'environnement	8
Argentine	Sra. María Julia Alsogaray Secretario de Recursos Naturales y Ambiente Humano	6
Australie	Mr. John Faulkner Minister for the Environment, Sports and Territories	6
Autriche	Mme Maria Rauch-Kallat Ministre fédéral des affaires environnementales	7
Bahreïn	Mr. Ahmed Abbas Ahmed Chargé d'affaires a.i., Ambassade à Bonn	8
Bangladesh	Mr. Syed Amir-ul-Mulk Additional Secretary-in-Charge, Ministry of Environment and Forest	8
Bénin	M. Saturnin Soglo Ambassadeur près la République fédérale d'Allemagne	8

a/ Les Etats observateurs qui étaient représentés par un ministre sont signalés par un astérisque.

		<u>Séance plénière</u>
Bolivie	Sr. Oscar Paz Rada Coordinador del Programa Nacional de Cambios Climáticos	7
Botswana	Mme Margaret Nasha Assistant Minister of Local Government, Lands and Housing	8
Brésil	Mr. José Israel Vargas Ministre de la science et de la technologie	6
Bulgarie*	Mr. Georgi Dimitrov Georgiev Ministre de l'environnement	8
Burkina Faso	M. Anatole G. Tiendrebeogo Ministre de l'environnement et du tourisme	6
Canada	Mme Sheila Copps Ministre de l'environnement et Vice-premier ministre	6
Chili	Sr. Jorge Berguño Embajador ante la Oficina de las Naciones Unidas en Ginebra	8
Chine	M. Chen Yaobang Vice-Président, Commission d'Etat au Plan	7
Communauté européenne	Mme Ritt Bjerregaard Commissaire, environnement et sûreté nucléaire	6
Costa Rica	M. Alvaro Umaña Presidente, Comisión Nacional de Cambio Climático	8
Côte d'Ivoire	M. Lanciné Gon Coulibaly Ministre de l'environnement et du tourisme	7
Croatie*	M. Vladimir Krtalić Vice-Ministre de l'aménagement du territoire, de la construction et du logement	8
Cuba	Sr. Carlos Gómez Gutiérrez Viceministro, Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente	8
Danemark	M. Svend Auken Ministre de l'environnement et de l'énergie	6

Séance
plénière

Espagne	Sr. José Borrell Fontelles Ministro de Obras Públicas y Medio Ambiente	6
Estonie	M. Andres Tarand Premier Ministre	8
Etats-Unis d'Amérique	Mr. Timothy E. Wirth Under Secretary for Global Affairs, Department of State	6
Fédération de Russie	M. V. I. Danilov Daniljan Ministre de l'environnement et des ressources naturelles	6
Fidji	Mr. Jonetani Kaukimoce Minister for Housing, Urban Development and Environment	7
Finlande	M. Asko Numminen Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères	8
France <u>b/</u>	M. Michel Barnier Ministre de l'environnement	6
Gambie	Mr. Sulayman Samba Deputy Permanent Secretary, Ministry of Agriculture and Natural Resources	7
Grèce	Mme Elisavet Papazoe Vice-Ministre, Ministère de la protection de l'environnement	7
Guinée	M. Dorank Assifat Diasseny Ministre de l'énergie et de l'environnement	7
Guinée-Bissau*	Mr. Cipriano Cassama Secretary of State, Ministry of Tourism, Environment and Arts and Crafts	7
Hongrie	Mme Katalin Szili Secrétaire d'Etat, Ministère de l'environnement et de la politique régionale	8

b/ Parlant au nom de l'Union européenne.

		<u>Séance plénière</u>
Iles Marshall	Mr. Tom D. Kijiner Minister of Health and Environment	7
Iles Salomon	Mr. S. R. Horoi Permanent Representative to the United Nations	8
Inde	Mr. Kamal Nath Minister for Environment and Forests	7
Indonésie	Mr. Sarwano Kusumaatmadja Minister of State for Environment	6
Irlande	Mr. Brendan Howlin Minister for the Environment	7
Italie	M. Emilio Gerelli Secrétaire d'Etat pour l'environnement	8
Jamaïque	Mr. Donald Mills Special Advisor on International Environmental Matters, Ministry of Environment and Housing	8
Japon	M. Sohei Miyashita Ministre d'Etat, Directeur général de l'Agence de l'environnement	6
Kenya	Mr. Justus T. N. Sabari Permanent Secretary, Ministry of Environment and Natural Resources	7
Koweït	Dr. Abdulrahman S. Al-Muhailan Minister of Health, Chairman of the Environment Protection Council	8
Lesotho*	Mr. Tseliso Makhakhe Minister of Natural Resources	7
Lettonie*	M. Indulis Emsis Ministre d'Etat chargé de l'environnement	8
Liechtenstein	M. Thomas Büchel Ministre de l'environnement, de l'agriculture et des forêts	8
Luxembourg	M. Johny Lahure Ministre de l'environnement	6

Séance
plénière

Malaisie	Mr. Renji Sathiah Ambassador to Belgium	6
Maldives	Mr. Ismail Shafeeu Minister of Planning, Human Resources and Environment	8
Mali	M. Mohamed Ag Erlaf Ministre des travaux publics et des transports	8
Malte	Mr. Stanley Zammit Parliamentary Secretary, Ministry for the Environment	7
Maroc*	M. Nouredine Benomar Alami Ministre de l'environnement	8
Maurice	Mr. Bashir Ahmud Khodabux Minister of the Environment and Quality of Life	6
Mauritanie	M. Sghair Ould M'bareck Ministre du développement rural et de l'environnement	6
Mexique	M. Carlos Gay García Coordinador del Instituto de Cooperación y Convenios Internacionales	6
Micronésie (Etats fédérés de)	Mr. Isaac Figir Senator, Chairman of the Committee on External Affairs	8
Monaco	M. Bernard Fautrier Ambassadeur en Suisse	8
Mongolie	M. Damdingiin Dagvadorj Directeur adjoint, Institut hydrométéorologique, Ministère de la nature et de l'environnement	8
Mozambique*	M. Bernardo Pedro Ferraz Ministre des affaires environnementales	8
Myanmar	U Win Aung Ambassadeur auprès de la République fédérale d'Allemagne	6

		<u>Séance plénière</u>
Népal	Mr. Durgesh Man Singh Ambassador to Belgium	8
Nigéria	Mr. E. O. A. Aina Director-General, Federal Environmental Protection Agency	8
Norvège	M. Thorbjørn Berntsen Ministre de l'environnement	6
Nouvelle-Zélande	Mr. Simon Upton Minister for the Environment	6
Ouganda	M. Besueri K. L. Mulondo Ministre d'Etat chargé des ressources naturelles	8
Ouzbékistan	M. Victor E. Chub Chef, Office central d'hydrométéorologie	8
Pakistan	Mr. Shah Mahmood Qureshi Minister of State for Parliamentary Affairs	8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Mr. Peter Tsiamalili Ambassador to Belgium	6
Pays-Bas <u>c/</u>	Mme Margaretha de Boer Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	6
Pérou	Sr. Luis Silva Santisteban Embajador en la República de Alemania	8
Philippines <u>d/</u>	Mr. Angel C. Alcala Secretary of Environment and Natural Resources	6
Pologne	M. Stanislaw Zelichowski Ministre de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la sylviculture	6

c/ Parlant aussi au nom de plusieurs Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

d/ Parlant aussi au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Séance
plénière

Portugal	Mme Teresa Patricio Gouveia Ministre de l'environnement et des ressources naturelles	8
République arabe syrienne*	M. Abdul Hamid Al-Mounajed Ministre d'Etat chargé de l'environnement	8
République centrafricaine*	M. Martin Gbafolo Ministre des eaux, forêts, chasses, pêches, du tourisme et de l'environnement	8
République de Corée	Mr. Soon-Young Hong Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to the Federal Republic of Germany	7
République tchèque	M. Frantisek Benda Ministre de l'environnement	7
Roumanie	M. Aurel Constantin Ilie Ministre des eaux et forêts et de la protection de l'environnement	8
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mr. John Gummer Secretary of State for the Environment	6
Samoa <u>e/</u>	Mr. Tuiloma Neroni Slade Permanent Representative to the United Nations	7
Sénégal	M. Mbaye Ndoye Directeur de Cabinet du Ministre de l'environnement et de la protection de la nature	6
Slovaquie	M. Jozef Zlocha Ministre de l'environnement	8
Slovénie*	M. Pavel Gantar Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire	8
Sri Lanka	Mr. Reggie Ranatunga Deputy Minister of Transport, Environment and Women's Affairs	8

e/ Parlant au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires.

		<u>Séance plénière</u>
Suède	M. Måns Lönnroth Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère de l'environnement	7
Suisse	Mme Ruth Dreifuss Conseillère fédérale, Chef du Département fédéral de l'intérieur	6
Tchad	M. Mbailaou Naimbaye Lossimian Ambassadeur en République fédérale d'Allemagne	8
Thaïlande	Mr. Suwat Liptapanlob Minister of Science, Technology and Environment	8
Togo*	M. Yao Do Felli Ministre du développement rural, de l'environnement et du tourisme	8
Tunisie	M. Mohamed Mehdi Mlika Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire	8
Uruguay	Sr. Juan A. Chiruchi Ministro de Vivienda, Ordenamiento Territorial y Medio Ambiente	8
Vanuatu	Mr. Edward Tambisari Minister for Health	7
Venezuela	Sr. Erwin Arrieta Ministro de Energía y Minas	6
Zimbabwe	Mr. Denis R. Norman Minister for Transport and Energy	7

ANNEXE IV

Organisations admises à participer à la Conférence
des Parties en qualité d'observateurs a/

I. Organisations intergouvernementales

1. Banque africaine de développement */
2. Centre régional africain de technologie */
3. Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)
4. Comité consultatif juridique afro-asiatique
5. Organisation météorologique des Caraïbes
6. Secrétariat du Commonwealth
7. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) (Conseil de l'Europe)
8. Association européenne de libre-échange (AELE)
9. Agence internationale de l'énergie (AIE)
10. Institut international du froid
11. Organisation internationale pour les migrations (OIM) */
12. Organisation internationale des bois tropicaux */
13. Ligue des Etats arabes */
14. North American Commission for Environmental Cooperation (NACEC)
15. Organisation de l'unité africaine (OUA) */
16. Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP)
17. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
18. Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)
19. Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin */
20. Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement (SPREP)

a/ Les organisations dont le titre est suivi d'un astérisque ont été admises à participer à la Conférence des Parties en qualité d'observateurs, mais n'ont pas assisté à la première session.

II. Organisations non gouvernementales

1. African Centre for Technology Studies (ACTS), Nairobi, Kenya
2. Air Conditioning and Refrigeration European Association, Brussels, Belgium
3. Alliance for Responsible Atmospheric Policy, Arlington, United States of America
4. Alliance for Responsible Environmental Alternatives (AREA), Ottawa, Canada
5. Arbeitsgemeinschaft Selbständiger Unternehmer e.V. (Association of Independent Entrepreneurs), Bonn, Germany */
6. Association Française du Froid /Alliance Froid, Climatisation, Environnement (AFF/AFCE), Paris, France
7. Association of the Manufacturers of Air Conditioning and Heat Pump Equipment (ANIMA), Milan, Italy
8. Australian Council of Trade Unions (ACTU), Melbourne, Australia */
9. Battelle Memorial Institute, Washington, D.C., United States of America
10. Berne Declaration, Zurich, Switzerland
11. BIOMASS Users Network (BUN), Sao Paulo, Brazil
12. British Fire Protection Systems Association Ltd. (BFPSA), Kingston, United Kingdom
13. Brot für die Welt (Bread for the World), Stuttgart, Germany */
14. Bundesverband der Deutschen Industrie e.V. (BDI) (Federal Association of the German Industry), Cologne, Germany
15. Bundesverband Deutscher Wasserkraftwerke (Federal Association of German Water Power Companies), Munich, Germany
16. Business Council for a Sustainable Energy Future, Washington, D.C., United States of America
17. Canadian Electrical Association, Ottawa, Canada
18. Canadian Industry Program for Energy Conservation (CIPEC), Toronto, Canada
19. Carl Duisberg Gesellschaft e.V. (Carl Duisberg Society), Berlin, Germany
20. Center for Clean Air Policy, Washington, D.C., United States of America

21. Center for Environmental Information Inc., Rochester, United States of America
22. Center and Workingteam for Appropriate Technology (KATE), Berlin, Germany
23. Central Research Institute of Electric Power Industry (CRIEPI), Tokyo, Japan
24. Centre for Applied Studies in International Negotiations, Geneva, Switzerland
25. Centre for Business and the Environment, London, United Kingdom
26. Centre for International Climate and Energy Research (CICERO), Oslo, Norway
27. Centre for Social and Economic Research on the Global Environment (CSERGE), Norfolk, United Kingdom
28. Cercle Mondiale du Consensus/World Sustainable Energy Coalition (CMDC/WSEC), Zurich, Switzerland
29. Church of the Brethren General Board, Elgin, United States of America
30. Citizens Alliance for Saving the Atmosphere and the Earth (CASA), Kyoto, Japan
31. Climate Action Network Latin America (CANLA), Santiago, Chile
32. Climate Action Network-Southeast Asia (CAN-SEA), Quezon City, Philippines
33. Climate Action Network UK, London, United Kingdom */
34. Climate Institute, Washington, D.C., United States of America
35. Climate Network Africa, Nairobi, Kenya
36. Climate Network Europe, Brussels, Belgium
37. Conservation Law Foundation, Boston, United States of America */
38. Consortium for International Earth Science Information Network (CIESIN), Washington D.C., United States of America
39. Cornell University, Ithaca, United States of America
40. Costa Rican Office for Sustainable Development, Washington, D.C., United States of America
41. Deutsche Forschungsgemeinschaft (German Research Society), Bonn, Germany
42. Development Alternatives, New Delhi, India

43. Earth Council, San José, Costa Rica
44. EarthSavers Movement, Quezon City, Philippines */
45. East Asia & Pacific Parliamentarians' Conference on Environment and Development (EAPPCED), Manila, Philippines
46. Edison Electric Institute (EEI), Washington, D.C., United States of America
47. Energiewende Saarland e.V. (Energy Alternative Saarland), Saarbrücken, Germany
48. Environmental and Energy Study Institute (EESI), Washington, D.C., United States of America
49. Environmental Defense Fund (EDF), Washington, D.C., United States of America
50. European Cement Association, Brussels, Belgium
51. European Consortium for the Responsible Application of Refrigerants (EUCRAR), Brussels, Belgium
52. European Insulation Manufacturers Association (EURIMA), Brussels, Belgium
53. European Nuclear Society, Berne, Switzerland
54. Evangelische Berufsschularbeit Der Evangelischen Kirche (Evangelist Professional Training School), Berlin, Germany */
55. FACE Foundation, N.V. Sep, Arnhem, The Netherlands
56. Fachhochschule (Technical College), Aalen, Germany
57. Federación de Organizaciones para el futuro de Orinoquia y Amazonía (FEDEORAMA), Caracas, Venezuela
58. Forschungszentrum (Research Centre), Jülich, Germany */
59. Foundation for International Development Economics (IDE), Groningen, The Netherlands
60. Foundation for International Environmental Law and Development (FIELD), London, United Kingdom
61. Free University, Berlin, Germany
62. Friends of the Earth International, Amsterdam, The Netherlands
63. German Advisory Council on Global Change, Bremerhaven, Germany
64. German Foundation for International Development (DSE), Berlin, Germany

65. German NGO-Forum on Environment and Development, Bonn, Germany
66. German Union of Teachers of Geography, Berlin Regional Association, Berlin, Germany
67. Germanwatch, Bonn, Germany
68. Gesellschaft für Bedrohte Völker (Society for Threatened Peoples), Göttingen, Germany
69. Global Climate Coalition, Washington, D.C., United States of America
70. Global Commons Institute, London, United Kingdom
71. Global Industrial and Social Progress Research Institute (GISPRI), Tokyo, Japan
72. Global Legislators Organisation for a Balanced Environment (GLOBE), Brussels, Belgium
73. Greenpeace International, Amsterdam, The Netherlands
74. Guinea Ecology, Conakry, Guinea
75. Hadley Centre for Climate Prediction and Research, Berkshire, United Kingdom
76. Hamburg Institute for Economic Research, Hamburg, Germany
77. Houston Advanced Research Center (HARC), Houston, United States of America
78. Hugh O'Brian Youth Foundation, Los Angeles, United States of America
79. Imperial College of Science, Technology and Medicine, Centre for Environmental Technology (ICCET), London, United Kingdom
80. Industrial Technology Research Institute (ITRI), Taiwan, Province of China
81. Information, Alternatives and Opposition Network International to Monitor the Flood Action Plan Bangladesh, Berlin, Germany
82. Institut de recherche sur l'environnement (IREC), La Roche-sur-Foron, France
83. Institute for Environmental Studies, Free University Amsterdam (IES), Amsterdam, The Netherlands
84. Institute for Resource and Security Studies, Cambridge, United States of America */
85. International Academy of the Environment (IAE), Geneva, Switzerland

86. International Chamber of Commerce (ICC), Paris, France
87. International Climate Change Partnership, Arlington, United States of America
88. International Confederation of Free Trade Unions, Brussels, Belgium
89. International Council of Environmental Law (CIDE), Bonn, Germany
90. International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI), Toronto, Canada
91. International Council of Women, Paris, France */
92. International Doctors for the Environment, Swiss Section, Basel, Switzerland
93. International Federation of Building and Woodworkers (IFBWW), Geneva, Switzerland
94. International Federation of Industrial Energy Consumers (IFIEC), Geneva, Switzerland
95. International Federation of Institutes for Advanced Study (IFIAS), Toronto, Canada
96. International Gas Union (IGU), Gröningen, The Netherlands
97. International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA), Laxenburg, Austria
98. International Institute for Energy Conservation, Washington, D.C., United States of America */
99. International Institute for Sustainable Development, Winnipeg, Canada */
100. International Insurance Initiative on Climate Change, Hamilton, Bermuda */
101. International Network for Environmental Management (INEM), Holstein, Germany
102. International Peace Research Association, Yellow Springs, United States of America */
103. International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA), London, United Kingdom
104. International Project for Sustainable Energy Paths (IPSEP), El Cerrito, United States of America
105. International Society on Optics Within Life Sciences (OWLS), Münster, Germany

106. International Solar Energy Society (ISES), Freiburg, Germany
107. International Union of Producers and Distributors of Electrical Energy (UNIPEDE), Paris, France
108. Japan Flon Gas Association, Tokyo, Japan
109. Japan Industrial Conference for Ozone Layer Protection, Tokyo, Japan
110. King's College London, School of Law, London, United Kingdom
111. Klima-Bündnis (Climate Alliance), Frankfurt, Germany
112. Lloyd's Underwriters' Non-Marine Association Limited (NMA), London, United Kingdom
113. London School of Economics and Political Science, London, United Kingdom
114. Macquarie University, North Ryde, Australia
115. Max-Planck-Institute, Cologne, Germany
116. Münster University, Münster, Germany
117. National Association of Regulatory Utility Commissioners, Washington, D.C., United States of America
118. National Coal Association, Washington, D.C., United States of America
119. National Committee for Sustainable Development, Bonn, Germany
120. National Institute of Public Health and Environmental Protection (RIVM), Bilthoven, The Netherlands
121. National Rural Electric Cooperative Association, Washington, D.C., United States of America
122. Natural Resources Defense Council (NRDC), Washington, D.C., United States of America
123. Natural Resource Users' Group (NRUG), Wellington, New Zealand
124. New Energy and Industrial Technology Development Organization (NEDO), Tokyo, Japan
125. New Zealand Forest Owners' Association Inc., Wellington, New Zealand
126. Norwegian Confederation of Trade Unions, Oslo, Norway
127. O. Ö. Energiesparverband (Energy Conservation Association), Linz, Austria */

128. Organisation Internationale de Constructeurs d'Automobile (OICA), Paris, France
129. Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK), Potsdam, Germany
130. ProClim - Forum for Climate and Global Change, Berne, Switzerland
131. RainForest ReGeneration Institute, Washington, D.C., United States of America
132. Resource Renewal Institute (RRI), La Ferrière, France
133. Scottish Academic Network on Global Environmental Change (SANGEC), Glasgow, United Kingdom
134. Sierra Club, Washington, D.C., United States of America
135. Sonneschweiz (Sun Switzerland), Basel, Switzerland
136. Stockholm Environment Institute (SEI), Stockholm, Sweden
137. Swiss Federal Institute of Technology, Zurich, Switzerland
138. Tata Energy Research Institute (TERI), New Delhi, India
139. The Catholic University of Nijmegen, Department of Environmental Policy Studies, Nijmegen, The Netherlands
140. The Centre for Our Common Future, Bellevue, Switzerland
141. The Climate Council, Washington, D.C., United States of America
142. The EarthAction Network, London, United Kingdom
143. The Japan Refrigeration and Air Conditioning Industry Association (JRAIA), Tokyo, Japan
144. The Nature Conservancy, Arlington, United States of America
145. The Royal Institute of International Affairs (RIIA), London, United Kingdom
146. The Skies Above Foundation, Victoria, Canada
147. The Uranium Institute, London, United Kingdom
148. Trier University, Institute for Environmental Law, Trier, Germany
149. UmverkehR (Swiss Traffic Alternative), Zurich, Switzerland
150. Union of Concerned Scientists, Washington, D.C., United States of America

151. United Methodist Church/General Board of Church and Society, Washington, D.C., United States of America
152. United Mine Workers of America (UMWA), Washington, D.C., United States of America
153. University College London, Department of Economics, London, United Kingdom
154. University of Erlangen-Nürnberg, Erlangen and Nürnberg, Germany
155. University of Keele, Department of International Relations, Staffordshire, United Kingdom
156. University of Linköping, Linköping, Sweden
157. University of New South Wales, Sydney, Australia
158. University of Tübingen, Center for International Relations, Tübingen, Germany
159. University of Washington, Seattle, United States of America
160. University of Wyoming, International Studies Association, Cheyenne, United States of America */
161. US Climate Action Network (CAN-USA), Washington, D.C., United States of America
162. Utrecht University, Faculty of Chemistry, Utrecht, The Netherlands
163. Verification Technology Information Centre (VERTIC), London, United Kingdom
164. Verkehrsclub Deutschland (Traffic Association of Germany), Stuttgart, Germany
165. Woods Hole Research Center, Woods Hole, United States of America
166. World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), Geneva, Switzerland
167. World Coal Institute (WCI), London, United Kingdom
168. World Conference on Religion and Peace (WCRP), Geneva, Switzerland
169. World Council of Churches (WCC), Geneva, Switzerland
170. World Energy Council, London, United Kingdom
171. World Federation of United Nations Associations (WFUNA), Geneva, Switzerland

172. World Resources Institute (WRI), Washington, D.C., United States of America
173. World Watch Institute, Washington, D.C., United States of America
174. World Wide Fund for Nature (WWF), Gland, Switzerland
175. World Wildlife Fund, Washington, D.C., United States of America *
176. Wuppertal Institut for Climate, Environment and Energy, Wuppertal, Germany
177. Zonta International Committee, Chicago, United States of America

ANNEXE V

Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie
à sa première session

A/AC.237/91	Rapport du Groupe intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques sur les travaux de sa onzième session, tenue à New York du 6 au 17 février 1995
A/AC.237/91/Add.1	Rapport du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques sur les travaux de sa onzième session. Recommandations à la Conférence des Parties et autres décisions et conclusions du Comité
FCCC/CP/1995/1	Ordre du jour provisoire annoté, y compris suggestions concernant l'organisation des travaux
FCCC/CP/1995/2	Adoption du règlement intérieur de la Conférence des Parties
FCCC/CP/1995/3	Admission d'observateurs : organisations intergouvernementales et non gouvernementales
FCCC/CP/1995/4 (anglais seulement)	Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties on the development of an operational strategy and on initial activities in the field of climate change
FCCC/CP/1995/5	Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement
FCCC/CP/1995/5/Add.1	Procédures financières : barèmes indicatifs des quotes-parts au budget administratif de la Convention pour 1996 et 1997
FCCC/CP/1995/5/Add.2	Projet de budget de la Convention pour l'exercice biennal 1996-1997
FCCC/CP/1995/5/Add.3	Financement extrabudgétaire du secrétariat provisoire en 1995
FCCC/CP/1995/5/Add.4	Note du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les dispositions institutionnelles à prendre par le secrétariat permanent

FCCC/CP/1995/6 et Corr.1	Pouvoirs des représentants des Parties à la première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Rapport du Bureau
FCCC/CP/1995/Misc.1 et Add.1	Review of the adequacy of Article 4, paragraph 2(a) and (b) of the Convention. Comments from Parties and other member States
FCCC/CP/1995/Misc.2	A review of selected non-compliance procedures, dispute resolution and implementation review procedures
FCCC/CP/1995/Misc.3 et Add.1	Designation of a permanent secretariat and arrangements for its functioning. Offers by Governments to host the permanent secretariat
FCCC/CP/1995/Misc.4	Consideration of the establishment of a multilateral consultative process for the resolution of questions regarding implementation (Article 13). Submission by the Government of Canada
FCCC/CP/1995/Misc.5	Review of the list of countries included in Annex I to the Convention. Submission by the Government of Turkey
FCCC/CP/1995/CRP.1	Examen des engagements prévus aux alinéa a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention afin de déterminer s'ils sont adéquats. Mandat des consultations sur les engagements prévus aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 : projet d'éléments
FCCC/1995/Inf.1	Information for participants at the first session of the Conference of the Parties
FCCC/1995/Inf.2	Status of ratification of the United Nations Framework Convention on Climate Change
FCCC/1995/Inf.3	Status of submissions of first communications from Annex I Parties
FCCC/1995/Inf.4 et Corr.1	Preliminary information from national communications not addressed in document A/AC.237/81
FCCC/1995/Inf.5/Rev.2	Directory of participants
FCCC/1995/Inf.6	Bibliography. Acquisitions of the Climate Change Convention Library since August 1994

- FCCC/CP/1995/L.1
Projet de décision sur le point 5 b) iii),
présenté par le Président du Comité plénier.
Rapport du Fonds pour l'environnement mondial
à la Conférence des Parties sur l'élaboration
d'une stratégie opérationnelle et les
premières activités dans le domaine des
changements climatiques
- FCCC/CP/1995/L.2/Rev.1
Projet de décision sur le point 5 d) ii) de
l'ordre du jour, présenté par le Président du
Comité plénier. Désignation d'un secrétariat
permanent et dispositions relatives à son
fonctionnement : procédures financières
- FCCC/CP.1995/L.3/Rev.1
Projet de décision sur le point 5 d) i),
présenté par le Président du Comité plénier.
Désignation d'un secrétariat permanent et
dispositions relatives à son fonctionnement :
liens institutionnels
- FCCC/CP/1995/L.4/Rev.1
Projet de décision sur le point 5 d) iv) de
l'ordre du jour, présenté par le Président du
Comité plénier. Désignation d'un secrétariat
permanent et dispositions relatives à son
fonctionnement : adoption du budget de la
Convention pour l'exercice biennal 1996-1997
- FCCC/CP/1995/L.5/Rev.1
Projet de décision sur le point 5 a) v) de
l'ordre du jour, présenté par le Président du
Comité plénier. Organes subsidiaires créés
par la Convention
- FCCC/CP/1995/L.6 et Add.1
et 2
Projet de rapport de la Conférence des
Parties sur les travaux de sa première
session
- FCCC/CP/1995/L.7
Projet de décision sur le sous-alinéa v) du
point 5 d) de l'ordre du jour, présenté par
le Président du Comité plénier. Désignation
d'un secrétariat permanent et dispositions
relatives à son financement : financement
extrabudgétaire du secrétariat provisoire
pour 1995
- FCCC/CP/1995/L.8/Rev.1
Projet de décision sur le point 5 d) iv) de
l'ordre du jour, présenté par le Président du
Comité plénier. Désignation d'un secrétariat
permanent et dispositions relatives à son
fonctionnement : autres contributions
volontaires pour l'exercice biennal 1996-1997

- FCCC/CP/1995/L.9 Proposition concernant le point 5 e) de l'ordre du jour, présentée par la Présidente. Examen de l'établissement d'un processus consultatif multilatéral pour le règlement des questions concernant l'application de la Convention
- FCCC/CP/1995/L.10 Projet de décision sur le transfert de technologie, présenté par le Président du Comité plénier
- FCCC/CP/1995/L.11 Projet de résolution présenté par les Philippines. Remerciements au peuple et au Gouvernement allemand
- FCCC/CP/1995/L.12 Proposition concernant le point 5 d) iii), présentée par le Président du Comité plénier. Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : emplacement
- FCCC/CP/1995/L.13 Projet de décision concernant le point 5 a) iv), présenté par le Président du Comité plénier. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
- FCCC/CP/1995/L.14 Proposition concernant le point 5 a) iii) de l'ordre du jour, présentée par la Présidente de la Conférence. Examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention afin de déterminer s'ils sont adéquats, propositions de protocole et décisions touchant le suivi (le Mandat de Berlin)
- FCCC/CP/1995/L.15 Proposition concernant le point 7 b) de l'ordre du jour, présentée par la Présidente. Date et lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties et dispositions prévues pour la troisième session
